



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

***Pour que les droits
deviennent réalité :
ateliers de sensibilisation
aux questions liées au genre***

Index AI : ACT 77/035/2004

•
ÉFAI

•

AMNESTY INTERNATIONAL

Index AI : ACT 77/035/2004

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC

***Pour que les droits
deviennent réalité :
ateliers de sensibilisation
aux questions liées au genre***

Introduction

Ce dossier d'éducation aux droits humains (EDH) est la première étape du volet EDH du Kit du militant qui est en train d'être élaboré dans le cadre de la campagne 2004 d'Amnesty International sur la violence contre les femmes.

Ce Kit du militant couvre trois grandes disciplines et a pour objectif de fournir un dossier complet pour l'action militante dans le cadre de la campagne sur la violence contre les femmes. Il se compose de trois volets indépendants :

- un volet Éducation aux droits humains, qui propose des ateliers d'EDH et fournit les outils nécessaires à leur organisation ;
- un volet juridique, qui analyse la question de la responsabilité des États et étudie la norme de la diligence due (obligation d'agir) ;
- un volet Travail de campagne, qui précise comment utiliser la notion juridique de la diligence due comme outil permettant d'agir contre la violence faite aux femmes.

Ces trois volets sont complémentaires et forment un ensemble destiné à permettre aux militants d'Amnesty International, aux défenseurs des droits des femmes et à toute autre personne de s'informer et d'agir pour prévenir la violence contre les femmes.

Les outils d'éducation aux droits humains

Les outils d'EDH prendront la forme de plusieurs dossiers et sont répartis entre deux étapes :

• **étape 1 (le présent document) :** ateliers de sensibilisation aux questions liées au genre ; cette partie du kit est destinée à susciter la réflexion et à approfondir les connaissances en ce qui concerne la construction sociale de l'identité sexuelle, la discrimination liée au genre et le lien entre ces deux premiers points et la violence contre les femmes ;

• **étape 2 : ateliers et outils spécialisés d'éducation aux droits humains ;** cette deuxième étape proposera des outils spécialisés d'EDH destinés à des groupes cibles spécifiques et visant à approfondir la connaissance des notions et des normes juridiques (les outils de cette seconde étape seront disponibles au cours du deuxième semestre 2004).

La sensibilisation aux questions liées au genre : présentation

La connaissance et l'analyse de la notion de genre, de la dimension sociale de sa construction et des liens entre les préjugés relatifs au genre et la violence contre les femmes sont essentielles pour permettre à tout militant de combattre efficacement la violence contre les femmes.

Être sensible aux questions de genre, c'est comprendre **le carcan dans lequel se trouvent les femmes et les hommes en raison des préjugés inhérents à la construction même de leur identité.**

Les normes, les valeurs et les comportements sociaux définissent les rôles et le statut des femmes et des hommes dans la société. C'est l'acceptation de ces normes et valeurs discriminatoires qui ouvre

souvent la voie aux actes de violence contre les femmes.

Le présent dossier est destiné à aider les participants à devenir plus sensibles aux questions liées au genre et à passer d'une prise de conscience passive à l'action, l'objectif étant qu'ils traduisent cette prise de conscience dans leurs actes et leur comportement.

En examinant et en approfondissant nos connaissances dans ce domaine et notre propre relation au genre, nous pouvons commencer à démêler les croyances complexes qui sont à la base de la discrimination liée au genre, qui elle-même favorise la violence contre les femmes. Il s'agit donc d'un bon moyen de développer notre capacité, en tant que militants, de combattre cette forme universelle de violation des droits humains.

Ce dossier a été divisé en deux modules.

Premier module

À la fin du premier module, les participants auront :

- fait le point sur leurs propres connaissances dans le domaine du genre ;
- remis en question les idées reçues sur la construction du genre ;
- étudié les notions de clichés, de préjugés et de pouvoir et leur lien avec la violence contre les femmes ;
- établi des liens entre la discrimination liée au genre et la violence contre les femmes ;
- identifié le lien entre la violence contre les femmes et les violations des droits humains ;
- compris ce qu'est la violence contre les femmes et son ampleur.

Deuxième module

À la fin du deuxième module, les participants auront :

- situé les droits des femmes dans le cadre global des droits humains ;
- pris conscience des principaux obstacles dans la lutte contre la violence faite aux femmes, notamment la dichotomie entre le domaine public et la sphère privée ;
- acquis la terminologie essentielle dans le domaine des questions liées au genre ;
- étudié les moyens de combattre la violence contre les femmes ;
- établi leurs propres méthodes d'action et leurs objectifs.

À qui est destiné ce dossier d'éducation aux droits humains ?

Ce dossier est destiné à être utilisé par les éducateurs et les formateurs aux droits humains qui travaillent dans le domaine des droits des femmes.

Les outils proposés peuvent être utilisés avec des participants ayant différents niveaux de connaissances dans le domaine des droits humains ou des droits des femmes. Il revient à l'animateur de les adapter selon les circonstances.

Les activités ont été décrites à destination d'un public d'adultes, mais la plupart peuvent être adaptées à un public plus jeune (toutefois, les animateurs devront alors faire très attention à ce que les études de cas et les autres outils soient adaptés à l'âge des participants).

Les outils du **premier module** peuvent être utilisés avec des participants novices ou peu expérimentés dans le domaine des questions liées au genre et constituent un bon point de départ

pour susciter la réflexion chez les membres d'Amnesty International, les militants des droits humains et les membres de la société civile en général.

Les outils du **second module** s'appuient sur les sujets et les thèmes abordés dans le premier module. Ils sont destinés à un public de militants travaillant sur les questions relatives aux droits des femmes et s'adressent aux membres d'Amnesty International et aux défenseurs de ces droits en général.

Comment utiliser ce dossier ?

Chaque module est constitué de quatre séances de travail de trois heures chacune. Les deux modules ont été conçus pour fonctionner soit en parallèle, soit de manière tout à fait indépendante. Cependant, les animateurs ne doivent pas hésiter à utiliser ce dossier comme un « panier » d'idées et à choisir des activités dans les différentes séances et les différents modules pour concevoir leurs propres ateliers d'une durée plus courte.

Chaque descriptif de séance présente les objectifs de la séance et propose des conseils, étape par étape, pour mener à bien les activités. Une estimation du temps nécessaire pour chaque séance et activité est indiquée à côté du titre de celle-ci (remarque : il ne s'agit que d'une estimation, la durée pouvant varier en fonction des groupes. Les temps ont été estimés pour un groupe de 15 participants et doivent être adaptés par l'animateur si les participants sont plus ou moins nombreux).

Les outils ont une visée pédagogique et s'appuient sur un vaste éventail de techniques d'éducation telles que le travail en petits groupes, les jeux de rôle, les études de cas, la libre

expression d'idées, les débats et l'expression artistique. Toutes les activités nécessitent une participation active des participants ; il est donc conseillé de les faire asseoir en cercle sur des chaises, en repoussant les tables sur le côté de la pièce. L'animateur doit aussi s'installer dans le cercle.

Outils

Outre les notes détaillées destinées à l'animateur, ce dossier contient tous les outils nécessaires à chaque séance, qui sont regroupés dans la partie Outils à la fin de ce dossier. Celle-ci contient :

- des documents destinés à être gardés par les participants : à photocopier et à leur distribuer ;
- des supports de travail : à découper et à utiliser pendant les séances.

Pour chaque module, des exemples d'idées pouvant émerger de certains exercices de libre expression sont inclus dans le descriptif des activités. Pour chaque séance de travail sont aussi fournis :

Des conseils pour l'animateur

Ceux-ci sont présentés dans un encadré grisé et donnent des idées pouvant être utiles pour l'animation de la séance.

Des explications écrites

Celles-ci apparaissent dans des encadrés ombrés et contiennent des exemples tout prêts d'explications pouvant être utilisées par l'animateur pour approfondir certains sujets en donnant des informations générales.

Des alternatives aux exercices proposés

Celles-ci sont décrites dans des cadres. Il s'agit d'autres exercices

pouvant être menés à la place de ceux proposés dans les descriptifs de séances, au choix de l'animateur. Compte tenu du temps nécessaire pour les réaliser, ces exercices doivent être utilisés soit en remplacement de ceux proposés, soit ultérieurement comme activités complémentaires.

Conseils pour les animateurs

Ce dossier a été conçu comme support générique pour les éducateurs aux droits humains, tant au sein d'Amnesty International qu'à l'extérieur. Il a été testé dans différents pays et essaie, dans la mesure du possible, d'adopter une approche multiculturelle des questions liées au genre et de la violence contre les femmes.

Nous invitons toutefois les animateurs à suivre les conseils suivants :

- les ateliers doivent être menés – et adaptés si nécessaires – en fonction du contexte culturel et politique local, en veillant toutefois à conserver les mêmes objectifs ;
- les animateurs doivent préparer à l'avance les ateliers afin de bien connaître toutes les séances et les activités et d'acquérir une bonne connaissance des sujets abordés ; ils peuvent envisager de co-animer certaines séances avec un spécialiste extérieur des principaux sujets abordés ;
- les animateurs doivent aussi préparer leurs propres « *stimulants* » (c'est-à-dire des activités très courtes à insérer à différents moments de l'atelier afin que les participants restent actifs et attentifs) et prévoir différentes techniques pour diviser les

participants en plusieurs groupes – ces techniques ne sont pas indiquées dans les descriptifs des séances (voir la bibliographie et les sites Internet utiles pour obtenir des suggestions dans ce domaine) ;

- certes, toutes les séances utilisent des techniques incitant à une participation active, mais les animateurs doivent veiller à ce que tous participent dans les mêmes proportions ;
- nous invitons aussi les animateurs à suivre la liste récapitulative qui figure au début du descriptif de chaque séance afin de s'assurer qu'ils disposent bien de tout le matériel nécessaire ;
- enfin, nous leur recommandons vivement de bien tenir compte du caractère délicat des sujets abordés et :
 - d'évoquer explicitement ce point au début de l'atelier afin de créer un environnement de travail favorable et de rappeler l'importance du respect d'autrui tout au long de la séance (voir les lignes directrices de la séance n° 1) ;
 - de rester clairement dans leur rôle d'animateur pendant les séances et de définir ce rôle au début de l'atelier ;
 - d'informer au préalable les participants du contenu de l'atelier et d'annoncer clairement ses objectifs ;
 - de bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'inviter directement les participants à raconter leurs expériences personnelles en matière de violence contre les femmes ; ces témoignages doivent émerger spontanément dans le cadre des activités proposées et

être traités avec beaucoup de tact (voir ci-dessous les lignes directrices sur les révélations) ;

- d'être conscients que les activités qui invitent les participants à témoigner de leur expérience personnelle (sur les questions liées au genre et la discrimination, et non sur des exemples spécifiques de violence contre les femmes) risquent de mettre mal à l'aise certains participants et que personne ne doit être forcé à intervenir ;
- de garder un temps suffisant pour faire le point à la fin de la séance si les participants ont apporté des témoignages personnels ou si des révélations ont été faites.

Les révélations

Il est reconnu à l'échelle internationale qu'une femme sur trois sera à un moment ou un autre confrontée à des violences physiques.

Même si les participants ne doivent pas être directement invités à raconter leur expérience personnelle dans le domaine de la violence contre les femmes, les animateurs doivent s'attendre à ce que certaines participantes révèlent qu'elles ont elles-mêmes été victimes de violences ou que quelqu'un raconte avoir été élevé dans un foyer marqué par la violence.

Dans les ateliers où les participants ne sont pas directement invités à faire part de leur expérience personnelle en matière de violence, les femmes qui font des révélations sont le plus souvent des femmes qui ne sont plus battues. L'animateur doit cependant être conscient du fait qu'il peut y avoir dans le groupe d'autres femmes qui sont

actuellement victimes de violence et qu'il est aussi possible que des auteurs de violence figurent parmi les participants.

Nous invitons les animateurs confrontés à des révélations à suivre les recommandations suivantes¹ :

1) Respecter la personne et ne pas la juger

Il convient de prendre au sérieux les révélations et de veiller à mettre à l'aise la personne qui s'exprime, quelle que soit la nature ou l'ampleur des violences. Il serait inutile et malvenu de juger si ce que la personne a vécu est de la violence. Il convient de noter que la violence contre les femmes et les fillettes peut être physique, affective ou psychologique. Il faut la reconnaître quel qu'en soit l'auteur. Il est indispensable que la personne reçoive un soutien et des paroles amicales d'une personne compréhensive et compatissante au moment de la révélation.

2) Avoir à disposition une liste d'adresses et de numéros de téléphones de personnes et de groupes pouvant aider les victimes

Nous conseillons aux animateurs de toujours inviter des groupes de femmes et d'autres groupes spécialisés dans les services directs aux victimes de violences à venir partager leur expérience et leurs connaissances spécifiques sur le sujet. Certains aspects de l'aide aux personnes ayant subi des violences sexuelles ne peuvent être apportés que par des personnes ou des groupes spécialement formés et bien

1. Définies à partir du document intitulé *Advice for Handling Questions or Inquiries from Persons Alleging Violence Against Themselves or Someone Else*, publié par la section canadienne (anglophone) pour la campagne 2004 sur la violence contre les femmes.

expérimentés dans ce domaine. Il existe maintenant de tels groupes ou personnes dans de nombreux pays et leurs services vont de l'assistance post-traumatique et juridique à l'hébergement d'urgence en passant par les soins médicaux, les conseils, l'orientation et l'aide directe en ce qui concerne les moyens de subsistance, la représentation juridique devant les tribunaux pour les questions de biens immobiliers, de pension alimentaire et de droit de garde des enfants, et les conseils en matière de logement et d'autres droits pour les victimes et les personnes à leur charge qui ont fui leur foyer ou leur milieu à cause des violences. Ces services ont pour la plupart été créés par des groupes de femmes dans chaque pays.

Si une femme ou jeune fille établit le dialogue, c'est qu'elle cherche de l'aide, mais une aide appropriée. Il est donc essentiel d'avoir toujours à disposition pendant les ateliers les noms et numéros de téléphones ou adresses Internet d'organisations susceptibles de les aider. Ce serait une bonne idée de laisser ces coordonnées dans un endroit discret afin que les participants puissent les consulter à l'abri des regards s'ils le souhaitent. Un tableau vierge que vous pouvez remplir avec les coordonnées des organisations adaptées aux participants de votre groupe figure dans le chapitre Outils à la fin de ce dossier.

Il est important de discuter avec les organisations et d'obtenir leur accord explicite avant leur envoyer une personne qui a besoin de leur aide. En effet, les groupes ou personnes qui apportent un soutien et des conseils aux personnes traumatisées par la violence ont des lignes directrices que vous devez

connaître et intégrer pour mieux remplir votre rôle d'orientation.

3) Ne pas essayer de fournir une aide à la personne

Un animateur d'EDH n'est pas équipé pour fournir une aide aux personnes qui ont subi des violences et ne doit jamais se présenter comme tel. Il doit expliquer clairement son rôle dès le début de l'atelier afin que les participants sachent quel soutien ils pourront attendre s'ils font des révélations. L'animateur est chargé de diriger les débats sur la violence contre les femmes et les questions liées au genre, et de créer un climat favorable à l'apprentissage sur les thèmes et sujets abordés.

Si vous êtes confronté à des révélations, prenez au sérieux l'expérience de la personne et trouvez le temps nécessaire et le lieu approprié pour lui parler dans un environnement sûr et sécurisant. Expliquez-lui ce que vous pouvez et ne pouvez pas lui apporter et encouragez-la à contacter des organisations qui pourront l'aider.

Premier module

Séances 1 à 4

Séance n° 1

Objectifs :

- amener les participants à faire connaissance ;
- créer un climat de travail sécurisant et adapté au caractère sensible du sujet ;
- identifier les craintes et les attentes du groupe à propos de l'atelier ;
- examiner les premières réactions des participants aux questions liées au genre et évaluer leur niveau de connaissances et leur maîtrise du travail dans ce domaine.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles, du papier et des marqueurs ;
- un grand ruban rouge ;
- une corbeille à papier vide ;
- des feuilles de papier journal (une pour deux participants).

Durée : trois heures

Introduction

Durée totale : cinq minutes

L'animateur se présente brièvement et explique l'objectif de l'atelier. [5 mn]

Le jeu des prénoms

Durée totale : trente minutes

- Faites un tour de table en demandant à chaque participant de donner les trois informations suivantes à son propos (précisez que chacun n'a le droit qu'à trente secondes de parole) :
 - a) son travail ;
 - b) ce qu'il aime ;
 - c) une information intéressante. [15 mn]

- Une fois le tour de table terminé, demandez aux participants de se disposer en cercle dans l'ordre alphabétique de leur prénom. [3 mn]
- Faites un tour de table pour vérifier que les participants sont bien dans l'ordre alphabétique. [2 mn]
- Faites un nouveau tour de table. Chaque participant dit son nom et les autres le répètent. Recommencez jusqu'à ce que tout le groupe connaisse tous les prénoms. [3 mn]
- Refaites un tour de table en demandant au groupe de nommer à voix haute chaque participant mais cette fois sans que la personne désignée ne se présente avant. [3 mn]
- Demandez aux participants de former un nouveau cercle en veillant à ne pas se retrouver à côté des mêmes personnes que précédemment. [2 mn]

Le groupe n'est donc plus dans l'ordre alphabétique.

- Faites un dernier tour de table. Le groupe doit prononcer le nom de chaque participant sans que celui-ci ne se présente avant. [2 mn]

Le contrat de groupe

Durée totale : trente minutes

- Demandez à l'ensemble des participants ce qu'ils jugent nécessaire de la part des autres et de vous-mêmes pour pouvoir mener un travail efficace et fructueux en tant que groupe au cours des séances successives. [1 mn]
- Notez les réponses sur le tableau à feuilles mobiles (il est bon de

garder cette feuille pour pouvoir s'y référer plus tard). [9 mn]

Voici quelques exemples de réponses possibles :

Le respect et la tolérance à l'égard des opinions des autres

La confidentialité

L'écoute

Que chacun s'exprime d'une voix haute et claire

Une participation active de tous

Que personne ne domine les débats

Que les téléphones mobiles soient éteints

Le respect des horaires et la ponctualité

(de la part des participants comme de l'animateur)

Conseil pour l'animateur

Cela vaut la peine de passer un peu de temps sur ces règles de base et de discuter de ce que les gens entendent exactement par leurs réponses.

- Une fois que les règles de base ont été posées, demandez aux participants de prendre cinq minutes pour discuter, par groupes de deux, de ce que ces règles signifient pour les femmes dans leur société. [5 mn]
- Faites un tour de table en demandant à chaque groupe de choisir une des règles et de réintroduire dans le débat général ce qu'il est ressorti de sa discussion à son sujet. [15 mn]

Voici quelques réactions, propositions de réponses et questions susceptibles d'émerger de ce retour :

– les femmes bénéficient-elles du même respect que les hommes dans la société ?

– Pourquoi la confidentialité est-elle importante ? – Afin de pouvoir parler librement et ouvertement de sujets sensibles.

– Si une femme rencontre des difficultés, dans quel lieu de proximité peut-elle se rendre pour discuter de questions délicates dans un environnement sûr et sécurisant ?

– Existe-t-il une différence entre l'écoute active et l'écoute passive ? Quel niveau d'écoute active les femmes reçoivent-elles dans la société ? Les femmes parlent-elles ouvertement de leurs droits et de la discrimination dont elles sont victimes ?

– Les femmes et la société peuvent-elles faire plus pour que leurs problèmes soient entendus ? Ou ceux-ci sont-ils délibérément ignorés ?

– Une participation active nécessite que des gens aient la volonté de participer et que les autres leur en laissent la possibilité. Cette possibilité existe-t-elle pour les femmes dans votre milieu ? Que font les femmes pour exploiter activement cette possibilité ou pour la créer ?

– Dans quelle mesure les préoccupations relatives aux droits humains ont-elles pour objet essentiel des violations qui concernent les hommes ?

Conseil pour l'animateur

Selon une étude basée sur 50 enquêtes menées à travers le monde, au moins une femme sur trois a été frappée, contrainte d'avoir des relations sexuelles non

consenties ou victime d'autres violences au cours de sa vie. Généralement, l'auteur de ces violences est un membre de sa famille ou quelqu'un qu'elle connaît².

Dans un groupe de 15 ou 20 participants figurera certainement au moins une personne qui aura été victime ou témoin d'un acte de violence contre les femmes. Pendant l'exercice sur les règles de base, l'animateur doit donc souligner l'importance de la confidentialité et du tact.

Le thermomètre des questions liées au genre

Durée totale : trente-cinq minutes

Conseil pour l'animateur

Au cours de cet exercice, les participants vont peut-être demander une définition de la notion de genre. Vous pouvez utiliser la définition fournie dans la séance n° 3 et leur préciser que cette notion sera approfondie plus tard.

- Placez un grand ruban rouge par terre au centre de la pièce. [1 mn]
- Indiquez zéro degré à une extrémité, 100 degrés à l'autre et 37 degrés (la température normale du corps) à peu près au milieu. [1 mn]
- Expliquez qu'il s'agit d'un thermomètre destiné à évaluer le niveau d'inquiétude que suscitent un certain nombre de thèmes relatifs au genre chez les participants. [1 mn]

- Précisez que vous allez annoncer à haute voix une série de sources d'inquiétude courantes chez les gens qui travaillent sur les questions liées au genre. Chaque participant devra se placer sur le thermomètre en fonction du niveau d'inquiétude qu'il ressent à l'évocation des différents points : sur le 100 s'il se sent très inquiet, sur le 37 s'il ressent une inquiétude raisonnable, et sur le zéro si le point abordé ne l'inquiète pas du tout ou s'il n'y avait jamais pensé avant.

- Annoncez les sujets d'inquiétude suivants un par un et demandez à chaque fois aux participants de se placer sur le thermomètre :

1. La terminologie et la complexité du sujet.

2. La crainte d'exclure les hommes et de créer un fossé entre les genres.

3. La crainte de paraître porter un jugement sur le milieu social et culturel des autres.

4. La crainte de rencontrer, dans le cadre de mon travail, une femme ayant subi des actes de violence et de ne pas savoir comment gérer la situation.

5. La difficulté de faire transparaître mon travail sur le genre dans la structure de l'institution pour laquelle je travaille.

- Après l'énoncé de chaque crainte, engagez un débat sur les raisons pour lesquelles les participants se sont placés à tel ou tel endroit sur le thermomètre.

Vous pouvez vous appuyer sur les points suivants pour animer les débats pendant cet exercice.

2. HEISE L., ELLSBERG M. ET GOTTEMOELLER M., « Mettre fin à la violence contre les femmes » in *Population Reports*, Collection L, n °11, Baltimore, Johns Hopkins University School of Public Health, décembre 1999, p. 1.
<http://www.infoforhealth.org/pr/prf/fl11edsum.shtml>

La terminologie et la complexité du sujet

Il est important que les militants se sentent parfaitement à l'aise avec le sujet sur lequel ils travaillent. À travers les différentes séances de cet atelier, l'essentiel de la terminologie et des notions relatives aux questions de genre vont être abordées et, à la fin, les participants seront plus confiants et exprimeront plus facilement leurs sentiments et leurs idées sur le sujet.

La crainte d'exclure les hommes et de créer un fossé entre les genres

Les droits des femmes n'ont été reconnus en tant que droits humains qu'au cours de ces quinze dernières années. Pendant très longtemps, la violence contre les femmes, en particulier la violence au sein de la famille, est restée cachée, ignorée et écartée des programmes d'action relatifs aux droits humains, malgré son ampleur. Nous devons mettre en avant cette violence afin de compenser le peu d'attention dont elle a fait l'objet par le passé. Les hommes doivent être activement encouragés à participer à ce processus. Toutefois, il ne faut pas non plus faire une fixation sur la participation des hommes au point de limiter l'action sur les droits des femmes car cela reviendrait à repousser encore une fois ces droits et leurs violations à un niveau secondaire, où ils resteraient cachés et ignorés.

Le fait de reconnaître la discrimination comme l'une des causes fondamentales de la violence contre les femmes revient à admettre qu'il existe déjà un fossé entre les genres. Pour éliminer la violence contre les femmes, il est

indispensable de remettre en cause ce fossé, ce qui à terme devrait permettre de le réduire.

La crainte de paraître porter un jugement sur le milieu social et culturel des autres

Tous les États du monde ont signé la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. L'article 4 de cette déclaration stipule, à propos de la violence contre les femmes, que les États devraient :

« ne pas invoquer de considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer ».

De même, l'article 5 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes énonce clairement que les États doivent prendre toutes les mesures appropriées pour :

« Modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ».

La culture et la religion sont des sources importantes d'épanouissement pour les êtres humains ; le droit à la liberté de religion et de culture – deux droits humains fondamentaux – doivent être respectés et ne pas être utilisés pour justifier la domination et la violence d'un sexe sur l'autre. De

nombreuses règles ou normes sociales et politiques visant à restreindre les droits fondamentaux des femmes sont justifiées au nom de valeurs culturelles ou religieuses. Ces restrictions peuvent prendre la forme, par exemple, de droits inégaux à l'héritage selon le sexe, de dispositions indiquant que le témoignage d'une femme est moins fiable que celui d'un homme, ou encore de mesures actives incitant les femmes à rester à tout prix avec un mari violent. Il est alors encore plus difficile, voire impossible, pour les femmes d'échapper aux situations de violence.

La crainte de rencontrer, dans le cadre de mon travail, une femme ayant subi des actes de violence et de ne pas savoir comment gérer la situation

Tout militant travaillant sur la discrimination liée au genre doit être sensible aux questions qu'il soulève et à la sensibilité des personnes qu'il risque de rencontrer. Toutefois, il reste un militant et **ne doit pas** essayer de jouer le rôle d'un spécialiste de l'aide psychologique. Son rôle se limite clairement à situer la question de la violence liée au genre dans le cadre global des droits humains, à sensibiliser les gens et à les inciter à agir pour mettre fin à cette violence.

En soulevant le problème, vous n'apprendrez rien qu'il ou elle ne sache déjà à quelqu'un qui vit ou a vécu la réalité de la violence. Vous êtes plutôt là pour créer un environnement et un climat dans lesquels cette personne pourra parler librement de sa situation sans être jugée, et pour inciter les gens à agir afin de créer une nouvelle réalité dans laquelle il n'y aura pas de place pour la discrimination et les actes de

violence liés au genre. (Voir aussi, au début de ce dossier, les conseils sur la manière de gérer les révélations.)

La difficulté de faire transparaître mon travail sur le genre dans la structure de l'institution pour laquelle je travaille.

Pour toute organisation travaillant sur les droits des femmes, la meilleure attitude consisterait à établir son propre plan d'action interne pour veiller à ce que tous ses programmes, lignes de conduite, projets et activités favorisent le renforcement du pouvoir d'agir des femmes et contribuent à transformer les valeurs et les relations sociales afin de parvenir à une égalité entre les hommes et les femmes.

Se débarrasser de ses craintes

Durée totale : quarante minutes

- Rasseyez-vous en cercle. Placez une corbeille à papier vide au centre du cercle. Donnez un morceau de papier à chaque participant. Demandez-leur de réfléchir à quelque chose qui les tracasse personnellement dans le travail sur les questions liées au genre et de l'écrire sous la forme d'une question à laquelle ils souhaiteraient qu'il soit répondu dans le cadre de l'atelier. Les participants doivent aussi indiquer leur nom entre parenthèses. [10 mn]
- Faites un tour de table. Chaque personne lit sa question et la jette dans la corbeille à papier. Invitez le reste du groupe à donner ses premières réactions sur la question. Limitez le temps de discussion sur chaque question à une minute et demie. (Certaines questions se

recouperont, ce qui laissera plus de temps pour discuter de certains thèmes.) [30 mn]

Conseil à l'animateur

Conservez les questions jetées dans la corbeille pour la dernière séance afin de pouvoir les réexaminer et voir ce que les participants pensent de ce qu'ils avaient écrit.

La promenade des questions liées au genre

Durée totale : trente minutes

- Éparpillez les feuilles de papier journal par terre dans la pièce.
- Expliquez la consigne aux participants : quand vous crierez « *Marchez!* », ils devront se déplacer dans la pièce le plus rapidement possible mais sans heurter les autres. Quand vous crierez « *Deux par deux!* », ils devront se placer sur la feuille de papier journal la plus proche, à deux par feuille (pas plus).
- Expliquez-leur que vous lancerez alors une phrase dont ils pourront discuter deux par deux pendant deux minutes au total. À la fin des deux minutes, vous crierez de nouveau « *Marchez!* » et ils se déplaceront de nouveau jusqu'à ce que vous criez « *Deux par deux!* » et que vous annonciez la deuxième phrase, et ainsi de suite.
- Demandez aux participants de se déplacer dans la pièce et annoncez les points ci-dessous l'un après l'autre. [10 mn]

Voici les phrases à énoncer :

a) quelque chose qui est caractéristique du genre auquel j'appartiens et que j'aime faire ;

b) quelque chose qui est caractéristique du genre auquel j'appartiens et que je n'aime pas faire ;

c) quelque chose qui n'est pas caractéristique du genre auquel j'appartiens mais que j'aime faire ;

d) quelque chose qui n'est pas caractéristique du genre auquel j'appartiens et que j'aimerais pouvoir faire sans être jugé ;

e) quelque chose que j'espère voir survenir dans le cadre de ces ateliers.

- Une fois que tous les points ont été énoncés et débattus, demandez aux participants de se répartir en trois groupes de cinq. Donnez à chaque groupe un grand morceau de papier du tableau à feuilles mobiles.
- Demandez à chaque groupe de réfléchir librement et de noter sur le papier certaines des attentes à l'égard de l'atelier qui ont émergé des discussions par groupes de deux. [10 mn]
- Rassemblez de nouveau tous les participants et échangez sur certaines des attentes des participants. L'animateur peut se référer aux objectifs de l'atelier et mettre en avant ce qui est susceptible ou non d'être traité. [10 mn]

Bilan et conclusion

Durée totale : dix minutes

- Replacez-vous en cercle. Faites un tour de table en demandant à chaque participant de dire une chose qui l'a marqué dans cette séance et dont il se souviendra. Limitez le temps de parole à trente secondes par participant. [10 mn]

Séance n° 2

Objectifs :

- comprendre la diversité de l'identité ;
- comprendre que l'identité est une construction sociale ;
- comprendre comment les différences peuvent devenir la base de la discrimination.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles, du papier et des marqueurs ;
- trois pétales par participant (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) ;
- un exemplaire de la fleur par participant (à photocopier à la fin de ce dossier).

Durée : trois heures

Introduction

Durée totale : cinq minutes

- L'animateur fait un bref récapitulatif de ce qui a été vu lors de la séance précédente et présente les objectifs de cette nouvelle séance. [5 mn]

Le soleil brille sur...

Durée totale : trente minutes

- Demandez aux participants de s'asseoir en cercle et invitez l'un d'eux à se mettre debout au milieu du cercle. Retirez sa chaise afin qu'il y ait autant de chaises que de participants assis. [1 mn]
- Demandez à la personne qui est au milieu du cercle de réfléchir à quelque chose qui la caractérise et qui est valable à ce moment même. Au début, cela doit être quelque chose de simple (par exemple des

chaussettes rouges, des yeux bleus, une chemise jaune, etc.). [1 mn]

- La personne annonce alors « *Le soleil brille sur toutes les personnes qui...* » en complétant la phrase avec la caractéristique qu'elle a choisie (par exemple, le soleil brille sur toutes les personnes qui portent une chemise jaune). [1 mn]
- Dès que la phrase est prononcée, tous les participants auxquels la caractéristique s'applique se lèvent et changent de chaise. La personne qui était au centre en profite pour se rasseoir. [2 mn]
- Quand toutes les chaises sont occupées, la dernière personne debout reste au milieu et choisit la prochaine catégorie de personnes en complétant à son tour la phrase « *Le soleil brille sur...* ».
- Au fur et à mesure que le jeu avance, guidez les participants pour qu'ils passent de simples caractéristiques physiques à des catégories plus variées (origine raciale, âge, études, langue, classe sociale, orientation sexuelle, origine géographique, etc.).
- Mettez fin au jeu quand vous jugez qu'un nombre suffisant de formes d'identités ont été mises en évidence. [10 mn]

Conseil pour l'animateur

Cet exercice marchera beaucoup mieux si vous faites quelques tours de démonstration avant de jouer pour de bon.

- Une fois le jeu terminé, regroupez les participants en cercle et engagez un débat sur les points suivants :
 - quels ont été les plus grands groupes ?

- Quels ont été les plus petits ?
- Qu'est-ce que j'ai ressenti quand j'étais dans la minorité ?
- Qu'est-ce que j'ai ressenti quand j'étais dans la majorité ? [15 mn]

Alternative à l'exercice du Soleil brille³

Toutes les chaises doivent être enlevées et placées sur le côté de la pièce. Les participants sont invités à se placer en ligne les uns à côté des autres au centre de la pièce, face à l'animateur, et à se donner la main.

L'animateur explique que les participants forment la ligne qui représente la condition sociale ou les privilèges sociaux et que la ligne d'arrivée (le mur qui se trouve face à eux) est la ligne d'une condition ou de privilèges sociaux supérieurs. Il annonce qu'il va dire une série de phrases (voir les exemples ci-dessous et en ajouter d'autres plus adaptés à la culture si nécessaire). Les participants devront avancer ou reculer d'un certain nombre de pas en fonction des instructions.

Si vous...

- avez étudié ou étudiez dans une école ou une institution privée, avancez de cinq pas ;
- appartenez à un groupe indigène, reculez de sept pas ;
- soutenez les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, reculez de cinq pas ;
- vivez dans une zone rurale, reculez de trois pas ;
- avez un emploi rémunéré à plein temps, avancez de huit pas ;

3. À partir d'un exercice utilisé par la section philippine d'Amnesty International.

- êtes propriétaire de votre maison, avancez de six pas ;
- appartenez à une minorité ethnique, reculez de cinq pas.

L'animateur mène ensuite un débat sur les points suivants :

- qu'avez-vous ressenti quand vous avez avancé ?
- Qu'avez-vous ressenti quand vous avez dû lâcher les mains de vos voisins ?
- Qu'est-ce que cela vous a fait d'atteindre la ligne d'arrivée ?
- Qu'est-ce que cela vous a fait de ne pas atteindre la ligne d'arrivée ?
- Que faudrait-il faire pour que tout le monde avance toujours ? Voulons-nous avancer ?

Les pétales de l'identité⁴

Durée totale : soixante-cinq minutes

Cet exercice nécessite énormément de tact !

- En groupe complet, demandez aux participants de citer toutes les catégories permettant de définir une identité qui se présentent à eux et notez-les sur le tableau à feuilles mobiles. [5 mn]

En voici quelques exemples :

la race, la couleur, l'origine familiale, l'origine nationale ou ethnique, le sexe ou le genre, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, la caste, l'origine sociale, le patrimoine, le

4. Exercice adapté à partir des ouvrages suivants : MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, UNIFEM et The Centre for Women's Global Leadership, 1999 et DOLLIE, Farida, *Women's Rights Training Manual*, Human Rights Institute of South Africa, 2002.

statut de naissance ou autre, le handicap, l'âge, le fait d'être affecté ou non par le VIH ou le sida, ou toute autre situation liée à la santé, l'orientation sexuelle, la culture, le rang économique et social, la nationalité, la profession.

- Distribuez trois pétales à chaque participant. Chacun doit choisir trois identités auxquelles il s'identifie fortement et en écrire une dans chaque pétale. Les participants peuvent choisir des identités qui figurent sur le tableau ou d'autres qui n'ont pas été citées. [5 mn]
- Demandez aux participants de se répartir en petits groupes d'environ quatre personnes. [1 mn]
- Dans chaque groupe, les participants disposent leurs pétales de façon à former une fleur et comparent les identités qu'ils ont choisies en expliquant les raisons de leurs choix. [10 mn]
- Lors d'un retour en groupe sur cet exercice, on pourra utilement demander à l'ensemble des participants d'étudier les différentes façons de répartir les gens en catégories et d'examiner les éventuelles différences entre la manière dont les hommes et les femmes se sont identifiés. [5 mn]
- Laissez les participants en petits groupes et distribuez à chaque personne une fleur en blanc. [1 mn]
- Les participants remplissent les pétales de cette fleur avec les différentes identités choisies par les membres de leur groupe, de sorte que chacun ait une fleur remplie. S'il n'y a pas assez d'identités pour remplir tous les pétales, les participants peuvent en choisir d'autres dans la liste qui figure sur le tableau. [3 mn]
- Demandez aux participants de hachurer les pétales de leur fleur en fonction de leur sentiment personnel sur les identités qui y figurent : s'ils se sentent victimes de discrimination dans le domaine en question, ils doivent hachurer le bas du pétale ; s'ils se sentent privilégiés, ils doivent hachurer le haut du pétale. [4 mn]
- Demandez aux participants de compter le nombre de domaines dans lesquels ils se sentent privilégiés et le nombre de domaines dans lesquels ils se sentent victimes de discrimination et invitez-les à comparer avec les autres membres de leur groupe en expliquant leurs choix. [10 mn]
- Rassemblez de nouveau les participants en un seul groupe. [1 mn]
- Écrivez le mot « *Intersectionnalité* » sur le tableau à feuilles mobiles et demandez aux participants ce qu'ils connaissent de cette notion. [5 mn]
- Expliquez qu'une analyse intersectionnelle de l'identité nous amène à :
 - examiner les différents facteurs qui constituent notre identité ;
 - comprendre les différentes formes de discrimination et d'oppression dont nous sommes victimes en tant que membres de milieux très divers ;
 - comprendre à quel point l'injustice et la discrimination sont ancrées dans les structures de la société moderne, basées sur le pouvoir et les privilèges ;

– étudier notre propre façon de nous placer sur les différentes grilles hiérarchiques et voir comment, selon les moments, nos différentes identités peuvent nous placer en position de supériorité ou d'infériorité par rapport aux autres⁵. [7 mn]

- Affichez le commentaire suivant de Radhika Coomaraswamy, ancienne rapporteuse spéciale des Nations unies chargée de la question de la violence contre les femmes, au moyen d'un rétroprojecteur ou sur le tableau à feuilles mobiles⁶: [5 mn]

« Les conséquences de la discrimination intersectionnelle peuvent être négligées par les analyses les plus courantes de la question des droits humains car les problèmes ou les conditions spécifiques créés par la discrimination intersectionnelle sont souvent englobés dans une catégorie particulière de discrimination, liée par exemple à la race ou au genre.

« Si le rôle des formes multiples de discrimination dans les violations des droits humains n'est pas reconnu [...], les efforts menés pour remédier à la situation ou aux violations en question risquent d'être aussi incomplets que l'analyse sur laquelle repose l'intervention. » [Traduction non officielle]

- Terminez l'exercice en présentant les observations suivantes. [3 mn]

5. Explications extraites d'un document de Sunila Abeysekera intitulé *On intersectionality*, distribué lors d'une réunion du réseau inter-sections Femmes (maintenant réseau international Droits des femmes) le dimanche 7 avril 2002.

6. Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, commentaire sur la race, le genre et la violence contre les femmes. A/CONF.189/PC.3/5, 27 juillet 2001, paragraphe 20, document non traduit en français.

La plupart des gens ont été personnellement victimes, à un niveau ou à un autre, de discrimination fondée sur l'identité. Le genre peut être considéré comme une forme d'identité qui, comme les autres, a été construite par la société. La construction sociale du genre et la manière dont elle transparait dans la violence contre les femmes seront les principaux thèmes des prochaines séances. L'analyse de la notion de violence liée au genre doit tenir compte de l'interaction entre le genre et les autres catégories identitaires telles que la classe sociale, la race et l'origine ethnique.

« Lorsque des femmes pauvres issues d'un groupe ethnique spécifique sont stérilisées de force, il s'agit d'une violation des droits humains liée à la discrimination fondée non seulement sur le genre, mais aussi sur la classe sociale et la race. De même, les viols commis récemment contre des femmes dans des situations de guerre ou de conflit ont montré que le genre et la race ou l'origine ethnique étaient des facteurs qui ne pouvaient être séparés⁷. »

Les tableaux figés

Durée totale : soixante-dix minutes

- Demandez aux participants de reformer les groupes de l'exercice précédent et invitez ceux qui le souhaitent à raconter à leur groupe un épisode au cours duquel ils se sont sentis victimes de discrimination en raison d'une des identités qui figure dans leur fleur.

7. MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, op. cit., p. vi.

Personne ne doit être forcé à témoigner si cela le gêne. [15 mn]

- Une fois que les participants ont présenté leurs témoignages, demandez à chaque groupe de choisir une des situations évoquées pour la présenter aux autres groupes. [3 mn]
- Invitez ensuite chaque groupe à créer un tableau figé représentant la scène choisie. Le participant qui a raconté la situation est chargé de « sculpter » le tableau et doit y figurer, mais il ne doit pas y jouer son propre rôle. [10 mn]
- Quand tous les groupes sont prêts, expliquez-leur qu'ils vont présenter leur tableau aux autres groupes. Demandez à un groupe de commencer et invitez les autres groupes à s'asseoir. [1 mn]
- Expliquez que vous allez compter à rebours de cinq à un. Quand vous arriverez à « un », le groupe devra s'être figé dans la position voulue. Vous poserez alors une série de questions aux autres. Pendant ce temps-là, le groupe présentant le tableau devra rester immobile. [1 mn]
- Faites un compte à rebours de cinq à un. Une fois que le groupe est immobile, posez quelques questions (voir les exemples ci-dessous).
 1. Que voyez-vous ?
 2. Qui est la victime de la discrimination ?
 3. Pourquoi ?
 4. Quels sentiments éprouve cette personne ?
 5. Qui est l'opresseur ?
 6. Quels sentiments éprouve-t-il ?

7. Quelles sont les réactions des autres personnages ou des spectateurs de la scène ?

8. Que ressentent-ils ?

Conseil pour l'animateur

À ce stade, il est important que l'animateur accepte toutes les réponses et ne cherche pas à faire deviner la véritable signification du tableau.

- Une fois que le tableau a été bien étudié, remerciez les participants et invitez-les à se rasseoir. Expliquez-leur qu'il pourront parler de leur tableau une fois que tous les groupes auront présenté le leur. [5 mn]
- Recommencez avec les autres groupes. [20 mn]
- Rassemblez l'ensemble des participants et discutez des points suivants :
 1. Avons-nous bien interprété les tableaux que vous avez présentés ?
 2. Dans quels tableaux l'oppression venait-elle de préjugés individuels et dans quels autres venait-elle de préjugés institutionnalisés ?

Conseil pour l'animateur

La différence entre la sphère publique et la sphère privée sera abordée en détail dans la séance n° 6. Il ne s'agit donc là que d'une première approche du sujet.

3. Cela fait-il une différence ?
 4. Quelle est l'importance de la notion de pouvoir dans chacune des situations présentées ? [15 mn]
- 1) Le pouvoir fait partie intégrante des notions de discrimination et d'oppression. Il permet à certains

d'opprimer les autres et, ce faisant, de ressentir un sentiment de pouvoir encore plus grand.

2) Pour mettre fin à l'oppression, il faut que les gens qui sont en position de pouvoir acceptent de remettre en cause leur propre pouvoir et d'y renoncer ou de le redéfinir.

3) Les relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes sont au cœur de la discrimination contre les femmes, qui est elle-même la cause fondamentale de la violence liée au genre.

4) Lors de la prochaine séance, nous examinerons comment ces relations de pouvoir se sont construites et ce que cela signifie en matière de violence liée au genre.

Bilan et conclusion

Durée totale : dix minutes

Faites un tour de table et demandez à chaque participant de citer quelque chose qui l'a marqué dans la séance. (Incitez les participants à faire des commentaires sur le fonds plutôt que sur la forme.) [10 mn]

Séance n° 3

Objectifs :

- comprendre que le « *genre* » résulte d'une construction sociale et est, par conséquent, une forme d'identité ;
- prendre conscience de la manière dont la discrimination fondée sur l'identité peut prendre la forme d'une discrimination fondée sur le genre.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles, du papier et des marqueurs ;
- le labyrinthe du sexe et du genre (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- les poissons, les bulles et les roseaux (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) [environ cinq de chaque par participant] ;
- de la pâte à fixer ou du ruban adhésif ;
- les fiches Couples (à découper dans la dernière partie du dossier).

Durée : trois heures

Introduction

Durée totale : cinq minutes

- Faites un bref récapitulatif de la séance précédente et soulignez que vous avez étudié comment l'identité pouvait devenir la base de discriminations, qui sont elles-mêmes des violations des droits humains. Précisez que le genre peut souvent être considéré comme une forme d'identité et que, comme toutes les identités, il se construit socialement. Expliquez que, dans cette séance, vous allez étudier ce qu'est le genre, comment il est construit par la société et comment la discrimination est ancrée dans cette construction. Or, c'est cette

discrimination qui ouvre la voie à la violence liée au genre. [5 mn]

Questionnaire sur les notions de sexe et de genre

Durée totale : trente minutes⁸

- Demandez aux participants quelle est selon eux la différence entre le « *sexe* » et le « *genre* ». [1 mn]
- Discutez brièvement des différents points de vue. [4 mn]
- Mettez en avant le point de vue d'Amnesty International et affichez les définitions suivantes sur le tableau à feuilles mobiles ou au moyen d'un rétroprojecteur. [2 mn]

« Le terme de genre fait référence aux caractéristiques et perspectives sociales associées au fait d'être de sexe masculin ou féminin, ainsi qu'aux relations entre hommes et femmes, filles et garçons, mais aussi aux liens unissant les femmes entre elles et les hommes entre eux. Ces trois éléments (caractéristiques, perspectives, relations) sont construits par la société et s'acquièrent par des processus de socialisation. [...] »

« Le sexe, à la différence du genre, correspond au fait biologique d'être un homme ou une femme⁹. »

- Laissez aux participants le temps de recopier ces définitions ou prévoyez des exemplaires à leur distribuer. [1 mn]
- Divisez les participants en groupes de deux ou trois. [1 mn]

- Donnez à chaque équipe un exemplaire du labyrinthe. Expliquez-leur que vous allez annoncer un certain nombre d'affirmations. Les membres de chaque équipe devront décider si l'affirmation en question qualifie le sexe ou le genre. Si c'est le sexe, ils prendront le chemin de gauche et si c'est le genre le chemin de droite. [1 mn]

- Annoncez les phrases une par une et laissez le temps aux groupes de discuter. À ce stade, ne donnez pas les bonnes réponses. [10 mn]

- Une fois que toutes les phrases ont été dites, demandez aux participants dans quel pays ils se trouvent. Dites-leur dans lequel ils doivent se trouver s'ils ont suivi le bon chemin. [2 mn]

Sexe ou genre ?

- Les femmes donnent naissance à des enfants, les hommes non. (S)
- Les petites filles sont douces et timides ; les garçons sont durs et entreprenants. (G)
- Dans de nombreux pays, les femmes ne gagnent que 70 p. cent de ce que gagnent les hommes. (G)
- Les femmes peuvent allaiter les bébés ; les hommes ont besoin de biberons pour nourrir les bébés. (S)
- Les femmes ont la responsabilité d'élever les enfants. (G)
- Les hommes sont des décideurs. (G)
- Dans l'Égypte ancienne, les hommes restaient à la maison et tissaient. Les femmes géraient les affaires de la famille. (G)
- Les femmes héritaient et pas les hommes. (G)

8. Adapté de MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, op. cit.

9. *Stratégie interne de la campagne sur la violence contre les femmes* (index AI : POL 38/001/2003).

- La voix des garçons mue à la puberté, pas celle des filles. (S)
- Selon les statistiques des Nations unies, les femmes font 67 p. cent du travail réalisé dans le monde mais ne touchent que 10 p. cent du revenu mondial. (G)
- Les femmes se préoccupent du degré d'éducation de leurs enfants. (G)
- Les femmes n'ont pas le droit de faire des métiers dangereux, par exemple de travailler dans les mines souterraines ; les hommes travaillent à leurs risques et périls. (G)
- Dans la plupart des pays, la majorité des policiers sont des hommes. (G)
- Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des postes tels que président(e)s, député(e)s et dirigeant(e)s d'entreprise. (G)
- Menez un débat en groupe complet et notez les principaux points sur le tableau à feuilles mobiles.

Certaines des affirmations vous ont-elles surpris ?

Tous les membres du groupe étaient-ils d'accord ?

Y a-t-il eu des désaccords ? Avez-vous pu les résoudre ?

Comment la répartition des rôles entre les genres varie-t-elle en fonction de l'âge, de la classe sociale, de la race, de la culture et des périodes de l'histoire ?

En quoi les femmes des différents pays vivent-elles différemment le pouvoir et l'oppression ? [8 mn]

L'appartenance à un genre : expériences personnelles

Durée totale : quarante-cinq minutes

Conseil pour l'animateur

Pour éviter que certains ne se sentent trop exposés pendant cet exercice, prévenez à l'avance les participants que leurs témoignages seront communiqués au reste du groupe de sorte qu'ils ne donnent que des informations qu'ils sont prêts à révéler aux autres.

- Posez au groupe la question suivante :

« À quel moment de votre vie avez-vous pris conscience de votre genre ? (C'est-à-dire quand avez-vous réalisé que vous étiez différents des personnes du sexe opposé ?) »

Les participants doivent se poser la question par rapport au rôle relatif au genre et non en fonction de la différence physique. [10 mn]

- Distribuez aux participants des poissons, des roseaux et des bulles et expliquez-leur que :

– les poissons représentent les épisodes importants de leur vie au cours desquels ils ont eu ou ont pris conscience de leur genre ;

– la taille des poissons correspond à leur âge au moment de l'épisode en question : les plus petits pour quand ils étaient plus jeunes et les plus gros pour quand ils étaient plus âgés (si le groupe est mixte, proposez un moyen de distinguer les poissons des hommes de ceux des femmes) ;

– les roseaux représentent les obstacles que les participants ont pu rencontrer à cause de cet épisode ;

– les bulles représentent un succès ou une réussite obtenus grâce cet épisode.

- Laissez aux participants le temps de remplir leurs poissons, leurs bulles et leurs roseaux. [10 mn]
- Invitez-les à coller leurs poissons et les bulles et roseaux qui leur correspondent sur la rivière de la vie du groupe. [5 mn]
- Engagez ensuite un débat en vous appuyant sur les points suivants. [20 mn]

En quoi la conscience du genre a-t-elle affecté les choix de vie des personnes et y a-t-il une différence entre les hommes et les femmes dans ce domaine ?

Y a-t-il un âge où la conscience du genre est plus forte ? Est-il le même pour les hommes et les femmes ?

Existe-t-il des moments ou des événements particuliers qui créent des obstacles dans la vie des gens ?

Quelle différence y a-t-il entre le nombre d'obstacles rencontrés par les hommes et les femmes et le nombre de bulles correspondant ?

Comment l'expérience des gens peut-elle à son tour influencer et toucher les personnes de leur entourage ? (Par exemple, si beaucoup de fillettes abandonnent leurs études très tôt, toutes les fillettes risquent de penser qu'il doit en être ainsi et cela devient un cercle vicieux.)

Les institutions forment les genres dès la petite enfance. La signification de cette construction des genres n'est souvent comprise que plus tard. Pour remettre en cause cette construction, il faut aussi restructurer les institutions et rééduquer les personnes.

Les préjugés

Durée totale : trente minutes

- Faites un tour de table en demandant à chacun de dire son prénom en le faisant précéder d'un mot qui commence par la même lettre et qui est associé au statut de femme. Ces mots peuvent être négatifs ou positifs, par exemple maman Martine, acariâtre Annie, sœur Sébastien, jolie Julie, etc. [5 mn]
- Menez ensuite un débat sur les préjugés.

1. Combien y a-t-il eu de descriptions positives et négatives des femmes ?

2. Quelles différences de terminologie y aurait-il eu s'il avait fallu utiliser des mots « masculins » ?

3. Le langage est-il lié à la discrimination ?

4. D'où viennent les préjugés ?

5. Que produisent les préjugés ? [25 mn]

Les hommes sont souvent décrits comme agressifs, ayant l'esprit de compétition, forts, dominants et courageux. Au contraire, les femmes sont souvent considérées comme faibles, tolérantes, passives et émotives. Ces préjugés sont souvent utilisés pour justifier la violence contre les femmes. Ils impliquent aussi un déséquilibre dans les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Les préjugés déshumanisent les gens. Une fois que quelqu'un a été déshumanisé, il devient plus facile de lui faire subir des discriminations et

de commettre contre lui de graves atteintes aux droits humains.

Alternative à l'exercice sur les préjugés

(Matériel : des journaux et des magazines)

- Divisez les participants en groupes de quatre ou cinq.
- Donnez à chaque groupe un grand morceau de papier du tableau à feuilles mobiles et demandez-lui d'écrire le mot « *Femme* » au milieu.
- Les participants doivent feuilleter les journaux et les magazines, découper des images et des mots et les coller sur le papier pour construire un collage représentant ce que signifie le mot « *femme* » dans la société où ils vivent.
- Ils doivent réfléchir en termes de langage, d'images, de matériaux, de couleurs, de sons, etc.
- Une fois les collages terminés, menez un débat en suivant les points 1 à 5 ci-dessus.

Une journée de la vie quotidienne¹⁰

Durée totale : cinquante-cinq minutes

Ne cédez pas à la tentation de donner votre opinion sur ce qu'est le travail !

- En groupe complet, invitez les participants à citer librement tout ce qui leur semble important pour définir le travail et écrivez les

réponses sur le tableau à feuilles mobiles. [5 mn]

- Demandez au groupe de choisir trois des caractéristiques énoncées afin d'élaborer une définition qui lui soit propre. Écrivez la définition du groupe sur le tableau. [5 mn]
- Divisez les participants en quatre groupes. [1 mn]
- Donnez à chaque groupe un morceau de papier du tableau à feuilles mobiles. Demandez aux participants de diviser la feuille en deux dans le sens de la hauteur et d'écrire dans chaque colonne les heures de 0 h 00 à 23 h 00 afin de disposer de deux emplois du temps de vingt-quatre heures. [5 mn]
- Distribuez à chaque groupe une fiche Couple. Chaque groupe doit avoir une fiche différente. [2 mn]
- Demandez aux groupes de remplir l'emploi du temps de chaque membre du couple de leur fiche pour chaque heure de la journée (en utilisant un feutre de couleur différente pour l'homme et la femme.) [10 mn]
- Invitez ensuite chaque groupe à noter chaque activité de la manière suivante :
 - en mettant un signe plus si l'activité correspond à la définition du travail élaborée par le groupe ;
 - en mettant un signe moins si l'activité n'entre pas dans la définition du travail ;
 - en mettant un point d'interrogation en cas de doute ;
 - en entourant les activités pour lesquelles la personne gagne de l'argent. [8 mn]
- Demandez aux groupes d'afficher leur feuille sur le mur après y avoir

10. Adapté de MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, op. cit.

inscrit les caractéristiques du couple concerné. [3 mn]

- Invitez les participants à se mettre deux par deux. [1 mn]
- Dites-leur de se déplacer avec leur partenaire pour examiner et comparer les différents emplois du temps. Invitez-les à examiner les différences entre la journée de l'homme et celle de la femme sur chaque feuille et les différences entre les feuilles. Affichez les questions suivantes sur le tableau à feuilles mobiles afin que les participants puissent s'y référer. [15 mn]
 - 1) Quel pourcentage des activités présentées peuvent être considérées comme du travail ?
 - 2) Quel pourcentage des activités considérées comme du travail sont entourées comme travail rémunéré ?
 - 3) Combien estimez-vous que cela coûterait d'employer quelqu'un pour faire toutes les tâches non rémunérées ?
 - 4) Après avoir énuméré toutes les activités de la journée, avez-vous envie de modifier votre définition du travail ?
 - 5) Toutes les tâches que vous avez qualifiées de « *travail* » sont-elles désagréables ou difficiles ?
 - 6) Toutes les activités que vous n'avez pas considérées comme du travail sont-elles agréables ou amusantes ?
 - 7) Que cela signifie-t-il de dire « *Ma femme* [ou ma mère, ma sœur, ma fille] *ne travaille pas* » ?
 - 8) Quelle définition du « *travail* » cette affirmation implique-t-elle ? Est-ce la même que votre définition ?

9) En quoi les différents scénarios ont-ils influencé le type et la quantité d'activités réalisées par la femme pendant sa journée ?

Bilan et conclusion

Durée totale : quinze minutes

Rassemblez les participants et invitez-les à discuter de leurs observations.

La discrimination envers les femmes peut être due aux déséquilibres de pouvoir qui existent dans les rôles des hommes et des femmes. Ce sont les clichés de la femme chargée du ménage, des enfants, etc. qui entraînent un déséquilibre dans le partage des tâches au sein du foyer, que la femme ait un emploi rémunéré ou non.

Le déséquilibre apparaît aussi dans la valeur monétaire, et donc sociale, accordée aux différents types de « *travail* ». Traditionnellement, le travail des hommes est rémunéré tandis que celui des femmes ne l'est pas s'il s'agit des tâches ménagères, ou a tendance à être assimilé au secteur informel.

En raison de l'absence de pouvoir accordé aux femmes, elles ne peuvent pas contrôler leur propre vie ou prendre des décisions concernant leur capacité à bénéficier des ressources et des services et à les contrôler. Le manque d'indépendance financière est souvent cité comme la principale raison pour laquelle les femmes restent avec un compagnon violent.

Séance n° 4

Objectifs :

- identifier le lien entre la violence contre les femmes et les violations des droits humains ;
- comprendre ce qu'est la violence contre les femmes et son ampleur.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles et des marqueurs ;
- les fiches Droits humains (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) ;
- des fiches et des feutres rouges, bleus et verts (ou des papillons adhésifs rouges, bleus et verts) ;
- les études de cas de la séance n° 4 (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- le berceau et le cercueil (à photocopier à la fin de ce dossier).

Durée : trois heures.

Introduction

Durée totale : cinq minutes

- Souhaitez la bienvenue aux participants et présentez-leur brièvement les objectifs de cette séance. [5 mn]

L'arbre de la discrimination

Durée totale : soixante minutes

- Dessinez un grand pommier ou un autre arbre fruitier de votre choix sur le tableau à feuilles mobiles. Écrivez au milieu « *Discrimination fondée sur le genre* ». Demandez aux participants ce qu'ils entendent par discrimination fondée sur le genre (voir exemple ci-après). [3 mn]

- Demandez au groupe de donner toutes les causes de la discrimination fondée sur le genre qui leur viennent à l'esprit. Soulignez que vous parlez de la discrimination fondée sur le genre, et non uniquement des actes de violence contre les femmes. Écrivez ces causes dans les racines de l'arbre. [6 mn]
- Faites ensuite la même chose avec les conséquences de la discrimination et écrivez les réponses dans les pommes de l'arbre. [6 mn]
- Invitez les participants à se mettre deux par deux. Présentez un personnage féminin prénommé Louise. Chaque participant doit choisir un mot des racines et un mot des pommes et inventer une histoire reliant les deux. Les participants racontent ensuite chacun leur tour leur histoire à leur partenaire. [10 mn]
- Demandez ensuite aux participants, toujours par groupes de deux, de réfléchir à voix haute à toutes les atteintes aux droits humains subies par le personnage de leur histoire. [5 mn]
- Invitez quelques groupes à présenter une histoire et les atteintes aux droits humains qui y sont liées. [5 mn]
- Divisez les participants en groupes de trois personnes environ. Donnez à chaque groupe une des fiches Droits humains.
- Invitez les groupes à examiner en quoi, dans la société où ils vivent, les femmes sont privées du droit qui figure sur leur fiche. [5 mn]

Par exemple :

- les garçons mieux nourris que les filles : certaines familles donnent davantage de nourriture aux garçons qu'aux filles dans les situations de pénurie alimentaire, ce qui peut s'apparenter à une violation du droit à la vie ;
- les municipalités qui ne financent pas l'éclairage public dans les rues et les parcs de stationnement de zones connues pour être dangereuses violent le droit des femmes à la sécurité de leur personne ;
- les employeurs qui se rendent coupables de discrimination à l'égard des femmes enceintes ou des femmes mariées, sous prétexte qu'elles risquent d'être enceintes, ne respectent pas le droit des femmes à des conditions de travail équitables et favorables.
- Demandez à chaque groupe de choisir un des exemples qui est ressorti de la discussion pour le présenter aux autres sous la forme d'un tableau figé ou d'un dessin représentant la discrimination en question. Soulignez que les participants doivent centrer leur attention sur les différentes formes de violation de ce droit et pas seulement sur les actes de violence physique contre les femmes, souvent trop douloureux pour être mis en scène ou dessinés.
- Laissez aux groupes le temps de préparer leur tableau ou leur image. [10 mn]
- Quand ils sont prêts, expliquez que les groupes vont passer l'un après l'autre présenter leur œuvre – tableau figé ou dessin – aux autres participants. Précisez que, dans le cas d'un tableau figé, vous compterez à rebours de cinq à un. Le groupe devra s'immobiliser

quand vous arriverez à un. Les participants qui auront préféré faire un dessin seront invités à le présenter aux autres.

- Demandez aux participants spectateurs de deviner quel est le droit qui est bafoué.
- Demandez ensuite au groupe qui a présenté son œuvre d'expliquer ce qu'il a voulu représenter.
- Dans le cadre de la discussion, demandez aux participants en quoi la discrimination dont est victime la femme dans la scène présentée et la violation du droit en question peuvent contribuer et aboutir à des actes de violence contre les femmes. [10 mn]

Études de cas

Durée totale : quarante minutes

- Divisez les participants en trois groupes. [1 mn]
- Distribuez à chaque groupe une des études de cas. [1 mn]
- Dans leur groupe, les participants doivent répondre aux questions suivantes, qui sont écrites en bas de chaque étude de cas :
 1. Quels sont les droits humains qui sont en jeu ici ?
 2. Pourquoi pensez-vous que cette situation s'est produite ? (Quelles en sont les causes profondes ?)
 3. Qui est responsable ?
 4. Que peut-on faire ? [19 mn]
- Demandez ensuite à chaque groupe de désigner un rapporteur pour présenter aux autres le contenu de sa discussion. [19 mn]
- Faites un bref récapitulatif.

De la naissance à la mort**Durée totale : cinquante minutes****Conseil pour l'animateur**

L'objectif de cet exercice est d'examiner la violence faite aux femmes tout au long de leur vie. Si l'atelier a lieu dans une culture qui n'utilise pas de berceaux pour les enfants ou de cercueils pour les morts, vous pouvez choisir d'autres symboles pour représenter la naissance et la mort.

- En groupe complet, élaborer une définition de la violence contre les femmes et écrivez-la sur le tableau à feuilles mobiles. [12 mn]
- Divisez les participants en groupes de trois ou quatre.
- Distribuez à chaque groupe un grand morceau de papier du tableau à feuilles mobiles et des petites fiches vierges ou des papillons adhésifs (de trois couleurs différentes : rouge, bleu, vert).
- Expliquez aux participants qu'ils doivent écrire sur les fiches de couleur des exemples de différents types de violences subies par les femmes à des âges différents – enfance, adolescence et âge adulte, vieillesse – et les coller sur le berceau.

Fiches rouges : enfance

Fiches bleues : adolescence et âge adulte

Fiches vertes : vieillesse

- Laissez aux participants le temps de remplir leurs fiches. [8 mn]
- Quand tout le monde a terminé, demandez aux groupes de circuler pour aller voir les berceaux des autres. Pendant que les participants passent d'un berceau à l'autre,

invitez-les à poser des questions. [5 mn]

- Rassemblez tous les participants. Soulignez que certaines formes de violence contre les femmes sont commises avant même la naissance, allant jusqu'à empêcher les filles d'arriver jusqu'au berceau. Invitez les participants à en citer des exemples. Les réponses peuvent être, entre autres : les viols commis au cours des conflits qui altèrent les capacités reproductives des femmes, l'avortement sélectif en fonction du sexe, les lésions causées au fœtus par les agressions physiques du compagnon de la mère pendant la grossesse. [3 mn]
- Distribuez le cercueil avec les exemples de violence contre les femmes dans le monde. [2 mn]
- Présentez la définition de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, que vous aurez écrite sur le tableau à feuilles mobiles ou sur un transparent avant le début de la séance. [5 mn]

« ... les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

- Soulignez que les actes de violence liés au genre ne sont pas tous dirigés contre des femmes et que les actes de violence contre les femmes ne sont pas tous liés au genre. [5 mn]

- Demandez aux participants s'ils jugent la définition des Nations unies satisfaisante ou s'il y a des choses qu'ils voudraient rajouter, supprimer ou changer. [5 mn]
- Invitez les participants à comparer leur définition avec celle des Nations unies (bref débat). [5 mn]

Bilan et conclusion

Durée totale : quinze minutes

- Expliquez que vous représentez maintenant toutes les femmes victimes de violence et que vous allez vous déplacer à l'extérieur du cercle. Quand vous poserez votre main sur l'épaule d'un participant, celui-ci devra prendre à voix haute l'engagement de faire quelque chose pour intégrer les besoins des femmes dans son travail. Cette promesse devra être la plus précise possible afin d'éviter les phrases du type « *Je m'engage à promouvoir les droits fondamentaux des femmes.* » Donnez aux participants un peu de temps pour réfléchir en silence à leur réponse. [3 mn]
- Faites lentement le tour du cercle par l'extérieur et posez votre main tour à tour sur l'épaule de chaque participant. [12 mn]

Conseil pour l'animateur

Si cette séance marque la fin d'un atelier de quatre séances, passez quinze minutes de moins sur les études de cas afin de disposer d'une demi-heure pour conclure la séance. Vous pouvez soit passer cette demi-heure complète à évaluer l'atelier au moyen des méthodes fournies dans la séance n° 8, soit adapter l'exercice de conclusion proposé ci-dessus en l'étendant aux méthodes d'action. (Demandez aussi aux participants de

remplir un questionnaire d'évaluation écrit.)

Exemple d'arbre de la discrimination

[pommes]

Insécurité
 Violence liée au genre
 Femmes considérées comme des marchandises
 Marginalisation
 Inégalité devant l'emploi
 Accès limité à l'éducation
 Préjugés
 Inégalité
 Discrimination sur le lieu de travail

[racines]

Politique - Religion - Ignorance -
 Genre - Socialisation - Pauvreté -
 Culture

Deuxième module

Séances 5 à 8

Séance n° 5

Objectifs :

- mettre en question les idées reçues sur la violence contre les femmes ;
- familiariser les participants avec les instruments relatifs aux droits humains qui concernent les droits des femmes.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles, du papier et des marqueurs ;
- un exemplaire des taches et des éponges par groupe de quatre participants (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) ;
- un exemplaire de la corde à linge par groupe de quatre participants (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- un exemplaire des *Points à prendre en compte dans l'analyse de votre témoignage* par groupe de quatre participants (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- si vous avez accès à Internet, un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme par groupe de quatre participants (disponible sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies à l'adresse <http://www.unhchr.ch/udhr/lang/frn.htm>) ;
- si vous avez accès à Internet, un exemplaire de la Convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes par groupe de quatre participants (disponible sur le site des Nations unies à l'adresse <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/fconvention.htm>) ;
- les études de cas de la séance n° 5 (à photocopier à la fin de ce dossier) ;

- des exemples de nouvelles positives en matière de droits humains (en provenance des journaux, d'Amnesty International, etc.).

Durée : trois heures

Attention : si cette séance marque le début d'un atelier indépendant, il peut être préférable de consacrer la première demi-heure à des exercices destinés à faire connaissance, plutôt que de faire l'exercice sur les mythes et la réalité.

Vous pouvez utiliser ici les exercices de la séance n° 1, tels que le contrat de groupe et le thermomètre des questions liées au genre.

Introduction

Durée totale : cinq minutes

Rappelez ce qui a été vu jusqu'à présent et ce que couvre la deuxième partie de l'atelier. [5 mn]

Ce qui a été vu jusqu'à présent :

- le genre est une forme d'identité construite par la société ;
- les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes sont ancrées dans cette construction ;
- ces inégalités de pouvoir sont à la base de la discrimination à l'égard des femmes, qui elle-même ouvre la voie à la violence liée au genre ;
- les changements doivent se situer sur les plans individuel et social ;
- définition de la violence liée au genre.

La deuxième partie de l'atelier va examiner :

- les répercussions de la violence contre les femmes sur le plan individuel, au niveau du groupe humain et au niveau de toute la société ;
- les moyens de lutter contre cette violence sur le plan individuel, au niveau du groupe humain et au niveau de toute la société ;
- les obstacles qui peuvent se présenter dans le cadre de cette lutte.

La violence contre les femmes : mythes et réalité

Durée totale : trente minutes

- Divisez les participants en groupes de trois ou quatre. [1 mn]
- Donnez à chaque groupe un exemplaire de la corde à linge. [1 mn]
- Distribuez-leur les tâches correspondant aux mythes. [1 mn]
- Demandez aux participants de placer les mythes sur le linge en fonction de l'opinion qui est, à leur avis, celle de la société en général (si celle-ci est d'accord ou pas d'accord avec l'affirmation en question). [10 mn]
- Distribuez aux participants les éponges qui contiennent la réalité afin de nettoyer les mythes. [1 mn]
- Demandez aux participants de retrouver la réalité qui va avec chaque mythe. [10 mn]
- En groupe complet, vérifiez les réponses et examinez les éventuelles différences.

Soulignez le fait que :

La violence contre les femmes est l'une des formes les plus répandues d'atteintes aux droits humains, mais aussi l'une des plus cachées. Elle ignore les barrières culturelles, religieuses et économiques et touche des femmes de tous âges et de toutes les classes sociales, races, religions, nationalités et identités sexuelles.

Le travail de dénonciation de la violence contre les femmes mené ce dernier quart de siècle a apporté des preuves croissantes de son universalité – la plupart des études s'accordent sur le chiffre alarmant d'une femme sur trois dans le monde victime de violence au cours de sa vie. En outre, il est important de rappeler que, en raison du caractère très sensible du sujet, la violence contre les femmes fait presque partout l'objet d'un signalement inférieur à la réalité. Les résultats des études ne donnent donc probablement qu'une idée minimale de l'ampleur du problème.

Il apparaît également qu'aucun système politique ou économique ni aucune culture n'est exempt d'une certaine forme d'acceptation ou de justification de la violence contre les femmes. Cette violence se produit aussi bien en public qu'en privé, en temps de paix comme en temps de guerre, et dans les pays développés comme dans les pays en développement¹¹.

- Concluez l'exercice.

11. KAVANAGH, Julie, *Stop Violence Against Women Campaign Workshop*, Amnesty International Royaume-Uni (non publié).

Défendre ses droits

Durée totale : quatre-vingt-cinq minutes¹²

- Divisez les participants en petits groupes d'environ quatre personnes. [1 mn]
- Demandez aux participants, dans chaque groupe, de raconter aux autres un épisode de leur vie dans lequel ils ont défendu leurs droits humains. Soulignez que cet épisode ne doit pas nécessairement être lié à la violence contre les femmes car l'important est de voir comment ils ont défendu leurs droits. [15 mn]

Attendez-vous à ce que certains participants n'aient pas d'expérience spécifique à raconter au sujet de la défense de leurs propres droits. Dans ce cas, suggérez-leur de raconter une histoire vécue par quelqu'un qu'ils connaissent ou d'imaginer une situation dans laquelle ils aimeraient se défendre.

- Une fois que chacun a raconté son histoire, chaque groupe doit reprendre les témoignages un à un et analyser les conditions qui ont fait que la personne a pu défendre ses droits. Les participants peuvent s'aider du document intitulé *Points à prendre en compte dans l'analyse de votre témoignage*. [10 mn]
- Invitez ensuite chaque groupe à choisir un des témoignages pour le raconter au reste des participants. L'histoire choisie peut être racontée par la personne concernée ou par un autre membre de son groupe. Les membres du groupe peuvent aussi mettre en scène les principaux épisodes de cette histoire. Donnez

aux participants le temps de préparer leur intervention. [9 mn]

- Demandez à chaque groupe de présenter son histoire. Représentez chaque histoire graphiquement sous la forme d'une roue avec des rayons (voir exemple ci-après). Au fur et à mesure du récit, écrivez les actes de défense sur les rayons (par exemple, « *a demandé une rémunération équitable* », « *s'est défendue contre celui qui la harcelait* »). Dans les espaces entre les rayons, notez les facteurs qui ont aidé la personne à défendre ses droits. [10 mn]
- Une fois la roue achevée, invitez le groupe à examiner les différents « rayons » et les soutiens dont la personne a bénéficié et à en déduire les droits humains ou les besoins fondamentaux que représentent ces histoires (par exemple, l'éducation, l'égalité économique, le droit de ne pas être victime de violence). Ces droits ou besoins sont alors inscrits sur le tour de la roue. (Remarque : à ce stade, nous disons « *droits ou besoins* » car certains des points identifiés ne seront peut-être pas des droits juridiquement applicables.) [15 mn]
- Demandez aux participants de se séparer de nouveau par petits groupes et d'étudier la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin de trouver les articles qui correspondent aux droits et besoins inscrits sur leur roue. [15 mn]
- Rassemblez de nouveau les participants et menez un débat sur le point suivant : quelles sont les conditions nécessaires pour que les

12. MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, op. cit.

femmes reconnaissent leurs droits et puissent se défendre ? [10 mn]

Par exemple, la sécurité financière est souvent un facteur important (exemple : « *Je ne pouvais pas lui dire "non" tant que je n'avais pas les moyens de me payer un logement.* ») Pour certaines, le soutien d'autres femmes est essentiel (ex : « *J'ai su tout du long que ma mère me soutenait* » ou « *Je ne sais pas ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu de foyer pour femmes battues.* ») Pour d'autres, c'est l'éducation ou la liberté d'expression (ex : « *J'ai vu dans le village des femmes manifester contre les violences faites aux femmes* »), etc.

Pour mettre fin à la violence contre les femmes, il est indispensable de reconnaître que les droits des femmes sont des droits humains.

Les droits humains sont indivisibles : aucun droit n'est plus important que les autres. Ils sont universels : toutes les personnes en bénéficient de manière égale, sans différence liée aux rôles construits par la société pour chaque genre, même si ces rôles peuvent avoir une influence sur la manière dont ces droits sont bafoués.

Les droits humains ne peuvent pas être supprimés ni abrogés. Ils sont interdépendants : promouvoir un de ces droits exige donc qu'on les promeuve tous.

Le système de défense des droits humains établit un cadre de référence commun pour tous les militants des droits des femmes et, à travers le droit international, permet de tenir

les États pour responsables de toute atteinte aux droits humains¹³.

Études de cas

Durée totale : trente minutes

- Divisez les participants en trois groupes. [1 mn]
- Donnez à chaque groupe une des études de cas. [1 mn]
- Dans chaque groupe, les participants doivent répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les droits qui ont été violés ?

2. Quels facteurs ont empêché la femme de défendre ses droits ? (Pensez à ce qui s'est passé avant, pendant et après).

[20 mn pour la lecture et la discussion, 8 mn pour revenir sur les débats en groupe complet]

Questionnaire sur les actions positives

Durée totale : vingt-cinq minutes

- Affichez des exemples et des articles traitant de mesures fructueuses et positives prises par des particuliers et des organisations au niveau local pour promouvoir les droits des femmes.
- Donnez aux participants le temps de faire circuler et de lire les articles. [10 mn]
- Divisez les participants en quatre groupes et proposez-leur un questionnaire sur les articles qu'ils viennent de lire. [10 mn]

13. Voir le rapport de lancement de la campagne sur la violence contre les femmes, intitulé : *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui* (index AI : ACT 77/001/2004).

- Menez un débat sur la manière dont ils pourraient intégrer dans leur travail certaines des idées qu'ils ont lues. [5 mn]

Bilan et conclusion

Durée totale : cinq minutes

- Remerciez les participants pour leur travail et expliquez que la prochaine séance examinera de manière plus approfondie les obstacles institutionnels rencontrés par les femmes. [5 mn]

Exemple de roue dessinée dans le cadre de l'exercice Défendre ses droits

[rayons] *voir version anglaise*

S'est inscrite à l'université

A milité pour les droits des femmes

S'est opposée à son oppresseur

A lu des livres

A refusé d'aller travailler

[cercle extérieur]

Dignité

Liberté d'expression

Droit de ne pas subir de violence

Droit aux loisirs

Droit à l'éducation

[cercle intermédiaire]

Membres du club

Connaissait ses droits

Sœur

Professeur

Mère

[petit cercle]

Confiance en soi

Expérience

Colère

Frustration

Inquiétude

Séance n° 6

Objectifs :

- étudier la différence entre la sphère publique et la sphère privée et montrer que c'est une barrière qui s'oppose à :

a) la reconnaissance des droits des femmes comme droits humains,

b) la prévention de la violence contre les femmes sur le plan individuel, au niveau du groupe humain et au niveau de toute la société ;

- présenter les notions d'agents gouvernementaux et non gouvernementaux et de diligence due (ou obligation d'agir) ;

- remettre en question la distinction entre la sphère publique et la sphère privée en étudiant les relations entre les deux.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles et des marqueurs ;
- des exemplaires du berceau utilisé pour la séance n° 4 (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- des exemplaires des cercles de soutien (à photocopier à la fin de ce dossier).

Durée : trois heures

Introduction**Durée totale : dix minutes**

- Affichez les mots suivants (que vous aurez écrits sur le tableau à feuilles mobiles avant le début de la séance) :

Agent gouvernemental

Agent non gouvernemental

Responsabilité de l'État

Diligence due

L'animateur doit bien connaître la signification de ces termes. Des définitions sont disponibles sur les fiches Vocabulaire prévues pour la séance n° 7.

- Demandez aux participants s'ils connaissent ces termes et comment ils les comprennent. [5 mn]

Pendant longtemps, les actes de violence contre les femmes au sein de la famille ont été considérés comme des questions d'ordre privé qui, par conséquent, ne relevaient pas de la responsabilité de l'État. Or, que les violences soient commises par des agents gouvernementaux ou non gouvernementaux, les gouvernements ont l'obligation, aux termes du droit international, de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des femmes. Amnesty International a beaucoup milité pour faire connaître les mécanismes qui permettent de tenir les gouvernements pour responsables dans ce domaine. Les États ont l'obligation de respecter et de protéger les droits humains et cette obligation s'appelle la diligence due. Une analyse détaillée de la responsabilité des États et de la diligence due figurera dans le volet juridique du Kit du militant.

Cette séance met l'accent sur la raison pour laquelle il existe une séparation entre la sphère publique et la sphère privée, sur la manière dont cette séparation se traduit dans la structure d'une institution et sur la façon dont cette structure perpétue à son tour un climat d'impunité pour la violence et ses répercussions globales sur les femmes qui en sont victimes. Elle cherche donc à faire comprendre pourquoi il est si important d'obliger les États à rendre des comptes.

Étude de la violence¹⁴**Durée totale : soixante-quinze minutes**

- Demandez aux participants de citer oralement des formes de violence contre les femmes. (Si les participants ont suivi la séance n° 4, demandez-leur quels éléments de l'exercice De la naissance à la mort leur sont restés en mémoire.) [5 mn]
- En vous appuyant sur les informations contenues dans le berceau (voir séance n° 4), demandez aux participants d'identifier différents types de violence. [5 mn]
- Écrivez les réponses sur le tableau à feuilles mobiles. [3 mn]

Voici quelques exemples de réponses possibles :

- la violence physique ;
- la violence psychologique ;
- l'accès limité ou inexistant aux ressources nécessaires au bien-être physique et psychologique (par

14. FLOWERS, Nancy, *Human Rights Training of Trainers Manual*, UNICEF, Opération Lifeline Soudan.

exemple la nourriture, les soins médicaux, l'éducation, l'argent) ;

– l'utilisation des femmes comme marchandise (par exemple les trafics de femmes, l'utilisation de fillettes pour la pornographie).

- Demandez aux participants de se placer deux par deux et de diviser une feuille de papier A4 en trois colonnes : [2 mn]

Famille	Autorités	Monsieur Tout le Monde

- Expliquez qu'il s'agit des différents auteurs de violence contre les femmes. [4 mn]

La violence aux mains des autorités

Il s'agit de la violence commise par des personnes ayant autorité ou des agents du gouvernement, tels que des soldats, des policiers, des douaniers, des gardiens de prison ou des gardes dans des camps de réfugiés.

La violence au sein de la famille

Ce terme désigne toutes les violences qui ont lieu au sein du foyer ou qui sont commises par des membres de la famille : mari, père, oncle, frère, fils, etc. Elles peuvent inclure le viol et les autres formes d'agressions sexuelles, la torture mentale, l'inceste, la privation de nourriture ou d'autres biens ou services de première nécessité, et les insultes.

Conseil pour l'animateur

Vous devez être prêts à approfondir la notion de « famille ».

La rapporteuse spéciale des Nations unies chargée de la question de la violence contre les femmes a fait le commentaire suivant : « ... la famille s'entend, dans le sens large, du lieu où les relations entre individus ont un caractère intime. Une définition subjective, à savoir toute cellule dont les composantes ont le sentiment de former une famille, est plus exhaustive et plus propice à un débat sur la violence domestique. Plutôt que de s'appuyer sur les définitions institutionnalisées de la famille données par l'État, il faudrait reconsidérer le concept de famille en l'articulant autour d'expressions de valeurs telles qu'entretien et soins. Il conviendrait d'admettre la "différence et la pluralité" dans notre conception de la famille. » (E/CN.4/1996/53, 6 février 1996, paragraphe 25).

La violence de Monsieur Tout le Monde

Il s'agit de la violence commise par des gens ordinaires, par exemple les agressions ou les viols commis par des inconnus.

- Demandez aux participants de répartir dans les colonnes appropriées les exemples fournis dans le berceau. [5 mn]
- Posez la question suivante : « Pourquoi est-il important de distinguer les différentes formes de violence les unes des autres ? » [5 mn]
- Si nécessaire, soulignez que, si la plupart des formes de violence sont des atteintes aux droits humains, les

responsabilités et les réactions diffèrent selon les formes de violences (par exemple, certaines sont sévèrement punies, d'autres peuvent être commises en toute impunité et certaines sont totalement ignorées). [2 mn]

- Demandez aux participants de donner des exemples des différentes formes de violence qu'ils ont subies ou dont ils ont été témoins. [5 mn]
- Demandez dans quelle catégorie entrent la majorité de ces exemples et marquez cette colonne d'une croix ou d'un autre signe de votre choix. [3 mn]
- Lisez le scénario suivant : [1 mn]

Bagarre sur le marché

Un jour de grande affluence, une bagarre éclate au milieu du marché. D'abord, **A** crie contre **B**. Puis **A** saisit un bâton et commence à frapper **B** sur la tête et les épaules. **B** est d'une taille inférieure à celle de **A** et peut difficilement se défendre. Très vite, **B** tombe à terre et **A** donne des coups de pied à **B**, qui saigne du nez et de la bouche.

- Posez aux participants les questions suivantes : [35 mn]
 - 1) Que pensez-vous qu'il se passerait si **A** et **B** étaient :
 - a) deux hommes ;
 - b) deux femmes ;
 - c) deux jeunes garçons ;
 - d) un mari et sa femme ;
 - e) un père et son fils ;
 - f) un père et sa fille ?
 - 2) La police ou d'autres représentants de l'autorité interviendraient-ils ?

3) Les spectateurs interviendraient-ils ?

4) L'âge, le genre et le lien entre **A** et **B** changent-ils la manière dont les gens réagissent ? Pourquoi ?

Alternative à cet exercice

Utilisez ce même scénario pour faire jouer aux participants différentes versions de l'histoire et comparez les réactions en fonction de l'âge et du sexe des personnes concernées et de leur lien de parenté.

Les cercles de soutien

Durée totale : trente minutes

- Distribuez à chaque participant un exemplaire des cercles de soutien. [1 mn]
- Expliquez-leur qu'ils doivent écrire dans les cercles le nom de personnes et d'organisations auxquelles quelqu'un devrait pouvoir parler en cas de problème (à ce stade, il ne s'agit pas nécessairement de problèmes liés à la violence contre les femmes).

Le **cercle 1** représente les gens qui sont les plus proches d'eux.

Le **cercle 2** les gens qui sont proches, mais un peu moins, etc. [5 mn]

- Deux par deux, les participants comparent leurs cercles et discutent des différentes raisons pour lesquelles ils ont inscrit ces personnes dans leurs cercles et du type de soutien qu'ils recevraient de leur part. [9 mn]
- Demandez à quelques participants de rendre compte de leur discussion. [5 mn]

• Menez ensuite un débat sur les points suivants :

1) Que se passe-t-il quand les soutiens des cercles les plus proches ne sont pas là pour vous aider ?

2) Imaginez que vous êtes :

a) une femme qui est battue par son partenaire ;

b) une femme qui a été violée dans le cadre d'un conflit armé.

En quoi ces situations changeraient-elles ce que vous avez écrit dans les cercles ? [15 mn]

Alternative orale

Demandez à un participant de s'asseoir sur une chaise au milieu de la pièce. Donnez-lui un nom imaginaire (X).

Demandez aux autres participants de proposer, chacun leur tour, une personne, une organisation ou une institution de leur cadre de vie local à laquelle ils pensent que X pourrait s'adresser en cas de problème.

Tout en faisant leur suggestion, les participants prennent une chaise et s'assoient en face de X, plus ou moins près de lui en fonction de la relation plus ou moins proche entre X et la personne, l'organisation ou l'institution proposée.

Une fois que tous les participants sont assis, expliquez que X est battue par son mari depuis trois ans. Les participants font des propositions sur la manière dont cela change leur relation avec X. Ceux qui estiment qu'ils ne représentent plus un interlocuteur possible pour X expliquent pourquoi et quittent le cercle en emmenant leur chaise.

Quand tous les participants qui sont dans ce cas ont quitté le cercle, demandez aux participants restants

de justifier pourquoi l'organisation ou la personne qu'ils représentent reste un interlocuteur valable pour X.

X répond en évoquant les obstacles qui pourraient encore l'empêcher de leur demander de l'aide. (L'animateur peut aussi accepter les suggestions des participants qui ont quitté le cercle.)

Lorsqu'un obstacle existe entre X et une personne ou une organisation, le participant qui représente cette dernière doit lui aussi quitter le cercle avec sa chaise.

S'il n'y a pas d'obstacles, il peut rester assis.

À la fin, comptez combien il reste de personnes ou d'organisations pouvant réellement apporter un soutien et surlignez leur proximité avec X.

S'il y a des hommes dans le groupe, ils doivent essayer de se mettre dans la peau d'une femme, si cela ne les gêne pas.

Jeu de rôle : aider une victime

Durée totale : soixante minutes

- Demandez aux participants de se mettre deux par deux. [1 mn]
- Chaque groupe de deux doit choisir une des institutions ou organisations de l'exercice précédent. L'exercice sera plus intéressant si un certain nombre d'organisations et d'institutions différentes sont utilisées. [2 mn]
- Deux par deux, les participants imaginent et écrivent un dialogue d'une dizaine de lignes entre X et un représentant de l'organisation choisie. Pour l'intérêt de cet

exercice, les participants doivent mettre l'accent sur les aspects négatifs de ce qui peut se passer quand une victime demande de l'aide. [15 mn]

- Quand tout le monde a terminé, demandez à un groupe de dire son dialogue devant les autres. [2 mn]
- Une fois que le dialogue a été lu en entier, demandez aux deux participants de recommencer. Cette fois, les autres participants sont invités, au fur et à mesure, à crier « stop » à chaque fois qu'ils entendent quelque chose qui pourrait décourager la femme d'en dire davantage. Le participant qui a interrompu le dialogue propose la version qu'il préférerait entendre. Sa suggestion est intégrée au dialogue. Le processus se répète jusqu'à ce que la situation « idéale » ait été atteinte.

(Prévoir environ dix minutes par dialogue examiné.)

Conseil pour l'animateur

Si vous êtes deux animateurs, il peut être utile de séparer les participants en deux groupes pour cette activité. Vous aurez ainsi plus de temps pour la discussion.

Autre possibilité de jeu de rôle

Divisez les participants en groupes de trois ou quatre.

Donnez à chaque groupe une institution (la police, la justice, l'école...).

Les participants doivent mettre en scène la manière dont cette institution est discriminatoire vis-à-vis des femmes. [15 mn]

Invitez chaque groupe à présenter sa petite pièce.

Engagez ensuite un débat sur les implications de cette discrimination en matière de violence contre les femmes. [10 mn]

Demandez aux participants de se remettre en groupes et de noter tous les moyens qui leur viennent à l'esprit pour remédier à la discrimination dans l'institution qu'ils représentaient. [15 mn]

Invitez un participant de chaque groupe à présenter les résultats de la discussion aux autres groupes. [10 mn]

Bilan et conclusion

Durée totale : huit minutes

- En groupe complet ou deux par deux, demandez aux participants de clarifier ce qu'ils entendent par « agents gouvernementaux », « agents non gouvernementaux », « diligence due » et « responsabilité de l'État » et quelle est l'importance de ces notions dans le travail de lutte contre la violence à l'égard des femmes. [8 mn]

Séance n° 7

Objectifs :

- étudier la terminologie relative aux questions liées au genre et aider les participants à mieux la maîtriser ;
- examiner certains des problèmes qui pourraient se présenter dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles, du papier et des marqueurs ;
- les fiches Vocabulaire portant les mots et les définitions (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) [un jeu de fiches pour deux participants] ;
- l'étude de cas pour le réseau des conséquences (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- les fiches sur les conséquences de la violence contre les femmes (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) ;
- les fiches pour le jeu de rôle Faire tomber les obstacles (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier).

Durée : trois heures

Introduction

Durée totale : cinq minutes

- Présentez dans les grandes lignes les objectifs de cette séance. [5 mn]

Le jeu du vocabulaire

Durée totale : trente minutes

- Demandez aux participants de se mettre deux par deux et donnez à chaque groupe un jeu de fiches portant les mots. [1 mn]
- Invitez les participants à discuter avec leur partenaire de la manière dont ils comprennent chaque mot. [10 mn]
- Distribuez les fiches portant les définitions et demandez aux participants d'attribuer chaque définition à un mot. [9 mn]
- Vérifiez les réponses en groupe complet. [10 mn]

Autres versions possibles du jeu du vocabulaire

1. Prévoyez un seul jeu de fiches. Distribuez une fiche à chaque membre du groupe. Les participants doivent ensuite se déplacer dans la pièce pour trouver la personne qui possède la fiche correspondant à la leur.

2. Selon la quantité de travail complémentaire que vous voulez faire avec votre groupe, l'exercice suivant peut être un moyen amusant d'améliorer la connaissance du vocabulaire.

Divisez les participants en deux équipes.

Demandez à une personne de chaque équipe de s'asseoir devant, dos au tableau. Écrivez un des mots sur le tableau.

Les équipes décrivent alors le mot à leur coéquipier, qui doit essayer de le deviner.

Le participant qui trouve le mot le premier fait gagner un point à son équipe.

Il est préférable de changer tous les trois mots la personne qui devine afin que le jeu reste le plus possible un jeu d'équipe.

Le réseau des conséquences

Durée totale : soixante minutes

- Lisez à voix haute l'étude de cas sur la femme de Suva Reka, au Kosovo. [5 mn]
- Divisez les participants en petits groupes. [1 mn]
- Donnez à chaque groupe l'une des fiches portant les catégories de

conséquences de la violence contre les femmes. Vous pouvez aussi fournir à chaque groupe un exemplaire de l'étude de cas afin qu'il puisse s'y référer. [1 mn]

- Demandez à chaque groupe de trouver, dans la catégorie qui figure sur sa fiche, le plus de conséquences possibles de la violence subie par la femme dans l'étude de cas. Chaque conséquence est inscrite en tant qu'événement séparé. Les conséquences de chaque événement et les conséquences des conséquences sont écrites sous la forme d'un organigramme (voir exemple ci-après). [20 mn]
- Une fois l'organigramme terminé, le groupe encadre chaque événement au moyen du code suivant : [10 mn]
 - en bleu : les conséquences sur les individus ;
 - en vert : les réactions sociales ;
 - en jaune : les conséquences sur la société.
- Un membre de chaque groupe présente ensuite son schéma au reste des participants. [15 mn]
- En groupe complet, menez un débat sur ce qui aurait changé dans les organigrammes si le viol avait été commis par un membre de la famille de la victime. [8 mn]

Alternative à l'exercice du réseau des conséquences

Une fois que les participants de chaque groupe ont trouvé un maximum de conséquences de la violence contre les femmes dans la catégorie qui leur a été attribuée, demandez-leur d'en choisir une pour

la présenter aux autres sous la forme d'un tableau figé.

Donnez aux groupes environ dix minutes pour se préparer.

Quand ils sont prêts, expliquez-leur que vous allez faire le tour des groupes. Vous compterez à rebours de cinq à un et, quand vous arriverez à un, le groupe concerné devra s'immobiliser dans la position choisie. Vous poserez alors trois questions. La première sera destinée aux spectateurs. Pour les deux autres, vous taperez sur l'épaule d'un des participants participant au tableau. Celui-ci devra rester immobile et répondre la première chose qui lui viendra à l'esprit.

Les trois questions à poser pour chaque groupe sont les suivantes :

Aux spectateurs :

- Que voyez-vous ?

Aux participants immobiles :

- Que ressentez-vous ?
- À quoi pensez-vous ?

L'animateur peut taper sur l'épaule d'autant de participants immobiles qu'il le souhaite mais, à chaque fois, il doit poser au participant concerné les deux questions.

Une fois que vous avez fait le tour de tous les groupes, rassemblez les participants.

Soulignez le fait que la violence contre les femmes a de vastes répercussions sur la société en général. Elle ne touche pas que les personnes directement concernées par un acte de violence.

Discutez de certaines des autres conséquences citées au début de l'exercice.

Faire tomber les obstacles**Durée totale : soixante-quinze minutes**

- À la suite de l'exercice précédent, demandez au groupe de faire des suggestions sur les mesures qui pourraient être prises dans leur organisation ou dans leur milieu pour contribuer à mettre fin à la violence contre les femmes. Écrivez les idées sur le tableau à feuilles mobiles. (Remarque : la séance n° 8 s'intéresse de manière plus détaillée aux actions à mener pour faire changer les choses ; il ne s'agit ici que d'une brève discussion destinée à poser le décor pour le jeu de rôle à venir.) [10 mn]
- Demandez des exemples d'obstacles qui pourraient être rencontrés lors de la mise en œuvre de ces idées et changements. [10 mn]
- Demandez aux participants de se mettre par deux. Dans chaque paire, désignez une personne **A** et une personne **B**. [1 mn]
- Expliquez que la personne **A** va imaginer qu'elle rentre tout juste d'un atelier de sensibilisation aux questions liées au genre. Elle souhaite vivement que son organisation intègre dans ses lignes de conduite certaines des idées qu'elle a apprises lors de l'atelier. [1 mn]
- La personne **B** doit jouer le personnage décrit sur la fiche du jeu de rôle qui lui a été distribuée. Elle doit garder secrètes les informations contenues sur cette fiche, mais répondre à la demande de la personne A en fonction des instructions qui lui sont données. Laissez chaque groupe jouer son scénario pendant environ cinq

minutes. Faites le tour des groupes pour les observer et les aider si besoin. [5 mn]

- Mettez fin à l'exercice. Demandez des volontaires pour chaque scénario et invitez-les à rejouer leur dialogue devant les autres participants. [8 mn par dialogue]

Après chaque scénario, posez les questions suivantes :

- pourquoi y a-t-il une résistance ?
- Comment le militant a-t-il géré cette résistance ?
- Quels conseils pourrions-nous donner au militant pour l'aider à vaincre cette résistance ?
- Dans quelle mesure la résistance présentée était-elle réaliste ?
- De quelle autre manière cette résistance aurait-elle pu s'exprimer ?

Il est important de souligner que vous ne parlez pas de la manière dont les participants ont joué, mais des questions soulevées par la scène qu'ils ont jouée.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, garder un peu de temps pour faire le bilan de l'exercice et demander aux participants ce qu'ils ont ressenti pendant et après le jeu de rôle.

Autre version possible du jeu de rôle

Jouez le jeu de rôle en groupe complet. Tous les participants sont des militants qui participent à une réunion de leur organisation sur la manière de mettre fin à la violence contre les femmes. Distribuez les fiches du jeu de rôle à certains participants. Ceux qui n'ont pas de fiche sont des militants qui sont très désireux de travailler sur les

questions liées au genre et de mettre fin à la violence contre les femmes.

Une fois le jeu terminé, menez un débat en vous appuyant sur les questions proposées ci-dessus.

Bilan et conclusion

Durée totale : dix minutes

- Remerciez les participants pour leur travail et rappelez-leur qu'il s'agissait d'un jeu de rôle et non de la vérité. [1 mn]
- Faites un tour de table en demandant à chaque participant de donner un conseil au personnage qu'il vient juste de jouer. [9 mn]

Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin à la violence contre les femmes ?

Différentes conditions sont nécessaires pour protéger les femmes de la violence.

- Dénoncer la violence contre les femmes, écouter les femmes et les croire.
- Condamner la violence contre les femmes en tant que plus grand scandale de notre époque en matière de droits humains.
- Abroger les lois qui sont discriminatoires à l'égard des femmes.
- Adopter des lois et des politiques efficaces pour protéger les femmes et punir les auteurs de violence à leur égard.
- Demander des comptes aux États en ce qui concerne le respect de leur obligation, aux termes du droit international, de prévenir les actes de violence contre les femmes,

d'enquêter à leur sujet, d'en punir les auteurs et de veiller à ce que les victimes reçoivent réparation.

- S'élever contre les comportements et les préjugés religieux, sociaux et culturels qui font des femmes des être inférieurs et qui entraînent la violation de leurs droits fondamentaux.
- Promouvoir l'égalité d'accès des hommes et des femmes au pouvoir politique, aux instances de prises de décision et aux ressources.
- Aider les femmes à s'organiser pour mettre fin à la violence.
- Former les policiers, les autorités judiciaires, les professionnels de la santé, les conseillers municipaux et toutes les personnes ayant une autorité, et encourager les bonnes pratiques.
- Promouvoir et organiser des programmes d'éducation et de sensibilisation dans les écoles et à l'échelon local.

Exemple de réseau des conséquences réalisé par la section philippine

[partie gauche de l'organigramme, de haut en bas] **voir version anglaise**

Relations sexuelles pour avoir une augmentation

Peur

Encore plus d'abus commis par le patron

Violence ou torture psychologique

Aliénation mentale

Suicide

Traumatisme

[milieu de l'organigramme, de haut en bas]

Nombreuses atteintes aux droits humains

Discrimination

Travail

[partie droite de l'organigramme, de haut en bas]

Fin du monde
Destruction de la nature
Guerre mondiale
Lutte pour le pouvoir
Crise économique
Pénurie de main d'œuvre
47 p. cent
Absence de productivité
Licenciement
Perte des biens
Perte de revenu
Mort
Famine
Actes criminels
Arrestation
Prostitution
Maladies sexuellement transmissibles
Viol en détention

Séance n° 8

Objectifs :

- étudier ce qui doit être fait pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes sur le plan individuel, au niveau de la collectivité et sur le plan social ;
- présenter dans les grandes lignes la campagne d'Amnesty International ;
- faire un récapitulatif et un bilan de l'atelier ;
- amener les participants à évaluer l'atelier.

Matériel :

- un tableau à feuilles mobiles, du papier et des marqueurs ;
- un exemplaire agrandi du chemin de la discrimination par groupe de quatre participants (à photocopier à la fin de ce dossier) ;
- pour chaque groupe de quatre participants, un jeu complet des

fiches comportant les actions pour le changement (à photocopier et à découper à la fin de ce dossier) ;

- des exemples d'actions positives entreprises par des personnes et des organisations pour promouvoir les droits des femmes. Ces exemples devront être affichés dans la pièce avant le début de la séance.

Durée : trois heures

Repaver le chemin de la discrimination¹⁵

Durée totale : soixante minutes

- Divisez les participants en groupes de trois ou quatre. [1 mn]
- Donnez à chaque groupe un exemplaire du chemin de la discrimination et un marqueur. [1 mn]
- Dans chaque pavé, les participants doivent écrire un exemple spécifique de la discrimination à laquelle les femmes sont confrontées dans la société où ils vivent (voir exemple ci-après). [10 mn]
- Demandez ensuite aux groupes d'exprimer oralement ce qui serait nécessaire pour repaver ce chemin de la discrimination (sans rien écrire pour l'instant). [5 mn]
- Distribuez les fiches de couleur. À ce stade, n'expliquez pas la signification des couleurs. [1 mn]
- Expliquez que, chacun leur tour, les participants vont retourner une des fiches et la lire au reste de leur groupe. Le groupe devra alors décider si le changement décrit sur

15. Adapté de MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, op. Cit.

la fiche est « *indispensable* », « *utile* » ou « *hors de propos* » pour compléter la phrase suivante :

« Pour que les droits fondamentaux des femmes soient respectés... » (écrivez cette phrase sur le tableau à feuilles mobiles afin que les participants puissent s'y référer.)

- Les fiches portant un changement jugé indispensable seront collées sur les pavés situés au milieu du chemin.
- Les fiches portant un changement jugé utile seront collées sur les pavés situés sur les bords du chemin.
- Les fiches portant un changement jugé hors de propos seront mises de côté dans une boîte.

Il n'est pas nécessaire de chercher des correspondances entre les fiches et les discriminations sur lesquelles elles sont collées. [5 mn]

- Laissez aux groupes le temps d'examiner toutes les fiches. [15 mn]
- Une fois que toutes les fiches ont été collées, engagez un débat avec tous les participants sur l'endroit où les groupes ont placé les fiches et invitez-les à expliquer leurs choix. Essayez de parvenir à un consensus. [15 mn]
- Demandez aux participants de regarder si des tendances apparaissent en ce qui concerne l'emplacement des différentes couleurs. Attirez leur attention sur la signification de ces couleurs : [2 mn]
 - fiches roses : changements législatifs ;
 - fiches bleues : changements d'attitudes ;

- fiches jaunes : actions pour le changement.

• Demandez aux participants de réfléchir sur leurs choix en leur posant les questions suivantes :

- en général, quels sont les principes qui vous ont guidés pour placer les fiches dans les différentes colonnes ?
- Avez-vous eu tendance à favoriser ou à écarter une couleur (les changements législatifs, les changements d'attitudes ou les actions pour le changement) ? Si oui, pourquoi pensez-vous que votre groupe a préféré l'un ou l'autre de ces trois domaines ?
- Les priorités établies par votre groupe pourraient-elles être utilisées pour élaborer un plan d'action contre les violences faites aux femmes ?

Un monde imaginaire¹⁶

Durée totale : trente minutes

Pas de violence contre les femmes !

- Rassemblez les participants. [1 mn]
- Donnez à chacun une feuille de papier et demandez aux participants d'y tracer le contour de leur main. [2 mn]
- Demandez-leur de fermer les yeux et d'imaginer un monde nouveau au bout des chemins dont ils ont supprimé la discrimination : un monde où la violence contre les femmes n'existerait pas. Invitez les participants à penser à leur vie de tous les jours, à leurs amis, à leur famille, à leur cadre de vie et aux

16. Adapté de KAVANAGH, Julie, *Stop Violence Against Women Campaign Workshop*, Amnesty International Royaume-Uni (non publié).

relations nationales et internationales.

- Laissez aux participants une ou deux minutes pour imaginer ce monde et réfléchir à une phrase le représentant. Lisez quelques-unes des phrases figurant dans le chapitre Outils pour leur donner quelques idées (voir à la fin de ce dossier). [4 mn]
- Demandez aux participants d'ouvrir les yeux et d'écrire leur phrase dans la main qu'ils ont dessinée. [2 mn]
- Expliquez que vous allez faire un tour de table et que chaque participant lira sa phrase et placera la feuille avec sa main au centre du cercle. [1 mn]
- Faites un tour de table en demandant à chaque participant de lire sa phrase. [15 mn]
- Une fois que toutes les mains ont été placées au centre du cercle, rappelez le slogan utilisé par Amnesty International pour sa campagne 2004 sur la violence contre les femmes : [13 mn]

« C'est à vous d'agir ! »

Évaluation

Durée totale : quarante minutes

Voici quelques exercices amusants pour évaluer l'atelier. Chacun dure environ quarante minutes. À l'animateur de choisir la technique qu'il préfère.

L'indicateur des questions liées au genre

- Réutilisez l'exercice du thermomètre des questions liées au genre ou l'exercice Se débarrasser de ses craintes pour évaluer si les

participants se sentent plus à l'aise maintenant pour travailler sur les questions liées au genre.

Sourires, grimaces et lumières

Voir version anglaise

- Dessinez le tableau suivant sur le tableau à feuilles mobiles :

Sourires

Grimaces

Questions

Lumière

- Dans la case Sourires, écrivez ce que les participants ont aimé dans l'atelier.
- Dans la case Grimaces, écrivez ce qu'ils n'ont pas aimé.
- Dans la case Lumières, écrivez les moments où les participants ont appris ou mieux compris quelque chose.
- Dans la case Questions, écrivez les choses qui ne sont toujours pas claires ou les questions que se posent les participants.
- Discutez ensemble des réponses qui pourraient être apportées à ces questions et de la manière dont les participants pourraient s'y prendre pour trouver les réponses.

Conclusion

Durée totale : vingt minutes

Voici quelques exercices intéressants pour conclure l'atelier. Chacun dure environ vingt minutes. À l'animateur de choisir la technique qu'il préfère.

Les cartes postales

Un moyen efficace d'encourager les participants à définir leurs propres méthodes d'action consiste à donner à chacun une carte postale, sur laquelle chaque participant est invité à écrire une action positive qu'il s'engage à entreprendre. L'animateur ramasse les cartes postales et les envoie aux participants une semaine après l'atelier.

La ronde des remerciements

- Les participants se tiennent debout en rond.
- Un par un, les participants font le tour du cercle.
- Le groupe remercie la personne pour trois choses qu'elle a faites pendant l'atelier.
- Après les trois remerciements, la personne est applaudie.

Rappelez aux participants que le Kit du militant comprend un volet sur le travail de campagne, qui explique pas à pas comment utiliser la notion juridique de la diligence due pour faire campagne sur la violence contre les femmes et qui guide le lecteur le long des étapes suivantes :

- identifier le problème ;
- définir le contexte ;
- établir les objectifs ;
- identifier le chemin critique ;
- planifier les activités de campagne ;
- contrôler et évaluer.

Fin des notes destinées à l'animateur.

**Séance n° 8 : exemple
de chemin de
la discrimination avant
qu'il n'ait été repavé**

[de haut en bas et de gauche à droite]

voir version anglaise

Privation de soins dans le domaine
de la santé sexuelle et génésique

Inégalité des chances au travail

Chargées systématiquement des
tâches ménagères et considérées
comme des femmes au foyer

Distribution inégale de la nourriture
au sein du foyer

Ne peuvent pas rentrer chez elles en
toute sécurité la nuit

Lapidation pour adultère

Lois patriarcales

Moins d'avantages au travail

Salaires moins élevés

Apparence physique

Âgisme

Traite des femmes

Épouses achetées par
correspondance

Viol

Considérées comme des mauvaises
mères et des mauvaises épouses
quand elles sont battues par leur mari

Race

Classe sociale

Contraception

Vision stéréotypée dans les médias

Mutilations génitales féminines

Orientation sexuelle

Battues

Tout le monde considère que leur
rôle est de s'occuper des enfants

Femmes-objets

OUTILS

Pétale : à photocopier et à découper pour l'exercice Les pétales de l'identité (séance n° 2)

voir version anglaise

Fleur : à photocopier et à remplir — Exercice Les pétales de l'identité (séance n° 2)

voir version anglaise

Labyrinthe : à photocopier pour l'exercice Questionnaire sur les notions de sexe et de genre (séance n° 3)

voir version anglaise (de gauche à droite) :

Kenya : on estime à plus d'une par semaine le nombre de femmes tuées par leur partenaire de sexe masculin. (E, SEAGER, Joni 2003)

Royaume-Uni : au cours du premier trimestre 2000, la police de Londres a reçu 23 000 appels concernant des violences conjugales. Dans 81 p. cent des cas, la victime était une femme et l'auteur des violences un homme. (STANKO, E., *Day To Count Survey*, 28 septembre 2000)

Égypte : 35 p. cent des femmes disent avoir été battues par leur mari à un moment ou à un autre de leur mariage. (A, UNICEF 2000)

Congo : 5 000 viols ont été recensés par les associations de femmes dans la région d'Uvira depuis octobre 2002, ce qui fait une moyenne de 40 par jour. (A, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, 2003)

Pakistan : chaque année, environ un millier de femmes sont tuées au nom du soi-disant « honneur ». (A, Rapporteuse spéciale des Nations unies chargée de la question de la violence contre les femmes, 2002)

Colombie : Chaque année, des trafiquants font sortir du pays jusqu'à 50 000 femmes. (A, UNIFEM 2002)

DÉPART

voir version anglaise :

Poissons et bulles : à photocopier en format A3 et à découper pour l'exercice L'appartenance à un genre : expériences personnelles (séance n° 3)

Roseaux : à photocopier en format A3 et à découper pour l'exercice L'appartenance à un genre : expériences personnelles (séance n° 3)

Fiches Couples : à photocopier et à découper pour l'exercice Une journée de la vie quotidienne (séance n° 3)

Le mari et la femme ont tous deux un emploi officiel à plein temps.

Le mari travaille à plein temps dans le secteur informel, la femme s'occupe de la maison et des enfants.

La femme a un emploi officiel à plein temps, le mari est en recherche d'emploi.

Le mari et la femme travaillent tous les deux dans le secteur informel.

Le mari et la femme ont tous deux un emploi officiel à plein temps. Ils ont deux enfants âgés de trois et sept ans.

[disque]

Qu'est-ce que le travail dans le secteur informel ?

Le travail dans le secteur informel est souvent défini comme un travail pour lequel les personnes reçoivent de l'argent mais qui n'est pas officiellement réglementé et qui

fonctionne en dehors du système d'incitation mis en place par l'État. Il peut s'agir, par exemple, du travail domestique, du travail dans l'agriculture et le bâtiment ou de la vente ambulante.

voir version anglaise :

Fiches Droits humains : à photocopier et à découper pour l'exercice L'arbre de la discrimination (séance n° 4)

Le droit à la vie

Le droit à l'égalité

Le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne

Le droit à l'égalité de protection par la loi

Le droit de ne subir aucune forme de discrimination

Le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint

Le droit à des conditions de travail justes et favorables

Le droit de ne pas être soumis à la torture ni d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Ces droits sont quelques-uns des droits de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont les femmes sont privées à cause de la violence liée au genre.

Étude de cas : à photocopier pour l'exercice sur les études de cas de la séance n° 4

Cas n° 1

Jane, Angleterre

« ... Comment j'ai pu supporter d'être traitée ainsi ? Sans doute que je me disais qu'il était de mauvaise humeur et que je l'avais mis en colère parce que le repas n'était pas prêt à temps, ou parce que j'étais rentrée dix minutes en retard du travail, ou parce que je gagnais plus que lui, ou parce que je n'arrivais pas à faire tenir les enfants tranquilles. Je me souviens que la première fois que je me suis dit "Je suis une femme battue", c'était quand il m'a fait tomber une dent de devant d'un coup de poing et que j'ai été hospitalisée avec des côtes cassées. Et à qui aurais-je pu en parler ? Je vis à des centaines de kilomètres de ma famille, je n'avais pas le temps d'avoir des amis, et d'ailleurs il détestait que je sorte. Pour les gens de l'extérieur, il était un père de famille qui travaillait dur, un policier ! Et j'avais tout simplement honte d'en être arrivée là, moi, une femme instruite avec un poste à responsabilités, recevoir des gifles, des morsures, des coups de pied, des coups de poing de la part de l'homme que j'aimais encore. Je pensais toujours que les choses allaient s'arranger.

« Mais après plusieurs années de ce calvaire, j'ai réalisé qu'un jour il pourrait me tuer et que les enfants resteraient alors seuls avec lui. J'ai cherché le numéro de téléphone du foyer et j'y suis allée, laissant tout derrière moi. D'une certaine manière, être dans ce foyer était tout aussi terrible : je n'avais pas d'argent, pas de maison, les enfants étaient perturbés d'avoir à changer d'école, et j'ai dû quitter mon travail parce que je ne pouvais pas faire face à tout cela. Et puis il y a eu l'horreur du procès. J'ai tout perdu, y compris ma confiance en moi. Cela fait maintenant deux ans que John

est en prison. Je vis dans un petit appartement avec mes enfants, et je commence tout juste à pouvoir envisager de nous créer une sorte de normalité... »

Neuf mois après que Jane a écrit cette lettre, John a été libéré de prison. Il a retrouvé la trace de sa femme par le biais de l'école fréquentée par les enfants et l'a tuée à coups de marteau.

Quels sont les droits humains qui sont en jeu ici ?

Pourquoi pensez-vous que cette situation s'est produite ? (Quelles en sont les causes profondes ?)

Qui est responsable ?

Que peut-on faire ?

Étude de cas : à photocopier pour l'exercice sur les études de cas de la séance n° 4

Cas n° 2

Agnes, Kenya

Question : Que vous est-il arrivé quand votre mari est mort et que vous vous êtes retrouvée seule avec six enfants à charge ?

Agnes : Le frère aîné de mon mari a « hérité » de moi et je suis devenue sa femme – c'est la tradition ici et c'était le seul moyen pour moi de nourrir et d'habiller mes enfants.

Question : Quelle était votre relation avec le frère de votre mari ?

Agnes : Il me battait presque tous les jours et m'obligeait à avoir des rapports sexuels avec lui.

Question : Vous êtes-vous plainte de ces viols à la police ou à quelqu'un d'autre ?

Agnes : La police n'aime pas s'occuper de cela et, de toute façon, ils disent qu'il est impossible qu'un mari viole sa femme. Le viol dans le cadre du mariage n'est pas un crime. Sa famille ne m'aimait pas à cause de mes nombreux enfants qu'il fallait nourrir.

Question : Mais avez-vous porté plainte pour les coups ?

Agnes : Oui, je suis allée au poste de police une fois, avec une femme du centre de soins qui voulait m'aider. Les policiers ont dit qu'ils allaient l'arrêter, mais il leur a donné de l'argent et ils n'ont rien fait, et il m'a battue encore plus qu'avant. Je n'ai plus eu le droit de voir cette femme.

Quels sont les droits humains qui sont en jeu ici ?

Pourquoi pensez-vous que cette situation s'est produite ? (Quelles en sont les causes profondes ?)

Qui est responsable ?

Que peut-on faire ?

Étude de cas : à photocopier pour l'exercice sur les études de cas de la séance n° 4

Cas n° 3

Journal de bord du foyer pour femmes de Dastak, au Pakistan

30 janvier 2001 : arrivée d'une nouvelle pensionnaire, Kubran Bibi, de la province du Pendjab. Elle a quitté son second mari, Iqbal, qui la battait. Elle veut de l'aide pour demander le divorce. Elle a reçu des menaces de violence de la part de membres de sa famille et a très peur qu'ils la retrouvent.

4 février 2001 : informations données par K.B. : en 1999, elle a été

mariée contre son gré à un homme de la province du Pendjab. Le mariage n'a duré que quelques mois. Après son divorce, son père l'a remariée, toujours sans son consentement, à Iqbal. Celui-ci était déjà marié et l'a régulièrement battue avec violence dès le début du mariage. Son père avait reçu de l'argent pour les deux mariages. Elle ne peut pas rentrer chez ses parents pour leur demander de l'aide.

9 février 2001 : la famille de K.B. l'a retrouvée. Aujourd'hui, elle a parlé à sa sœur, à son beau-frère et à son cousin. Ils ont fait fortement pression sur elle pour qu'elle rentre.

16 février 2001 : départ de Kubran Bibi. Elle est repartie aujourd'hui chez ses parents avec son père et sa sœur.

28 mars 2001 : voir l'article de journal ci-joint. Kubran Bibi a été abattue pendant son sommeil dans la cour de la maison de ses parents. Son cousin a été inculpé ; il a dit qu'il l'avait tuée pour une question d'honneur. Il semble que son frère et son beau-frère aient assisté au meurtre. Encore une fois, nous constatons combien il nous est difficile de protéger les femmes qui viennent nous demander de l'aide, puisque même les membres les plus proches de leur famille représentent une menace pour elles. Notre situation de foyer privé, sans financement ni soutien publics, rend notre position encore plus précaire.

Quels sont les droits humains qui sont en jeu ici ?

Pourquoi pensez-vous que cette situation s'est produite ? (Quelles en sont les causes profondes ?)

Qui est responsable ?

Que peut-on faire ?

Étude de cas : à photocopier pour l'exercice sur les études de cas de la séance n° 4

Cas n° 4

Rahime, Turquie

Journal intime de Rahime Hacıoglu, sud-est de la Turquie

Janvier 1993 : mon père dit que nous allons quitter notre village dans les montagnes pour nous installer à Batman ; il dit que c'est une grande ville à environ trois heures d'ici. Je suis contente. Par ici, une quantité de villages ont été brûlés par l'armée, et nous ne savons jamais si nous allons être le suivant. De toute façon, j'en ai assez de la vie ici – les poules, les vaches, les champs. J'ai quatorze ans et je veux voir autre chose. Gulcan a eu quinze ans l'année dernière ; on l'a mariée et maintenant elle attend un enfant – moi, je ne veux pas de ça ! À la ville, je pourrai aller à l'école, puis trouver un travail et m'amuser.

Janvier 1994 : je déteste la vie ici, à Batman. Nous ne vivons pas dans un immeuble moderne. Nous avons une maison de terre et de ciment à la périphérie de la ville, et les poules et les vaches sont toujours là. Mon père ne veut pas que j'aille à l'école ; je dois aider ma mère, qui vient d'avoir un autre bébé. Je ne connais personne ici. Je n'ai pas le droit de sortir de la maison, sauf pour faire les courses.

Janvier 1995 : je déteste toujours cet endroit. En face de notre maison, il y a un immeuble avec des appartements. Je vois les filles qui y habitent partir à l'école. Certaines femmes semblent aller travailler en ville. Moi, je suis coincée ici. Mes parents se comportent comme s'ils étaient toujours dans le village, pas

dans le monde moderne – ils disent que tout cela est mauvais.

Janvier 1996 : les choses commencent à aller mieux. De temps en temps, j'arrive à avoir une conversation « normale » avec les gens qui tiennent les boutiques le long de la route. J'aime beaucoup Aytakin Sir, il travaille dans l'épicerie de ses parents. Je vais souvent acheter des légumes maintenant ! Sa sœur est très gentille aussi ; elle est drôlement bien habillée.

Janvier 1997 : l'année va être mauvaise. Mes parents et mes frères m'ont disputée et ont crié contre moi parce que j'avais parlé à des garçons en dehors de la maison. Maintenant, l'un d'entre eux m'accompagne à chaque fois que je vais faire les courses. Ils disent que je salis l'honneur de la famille. Mon frère aîné m'a frappée parce que j'avais mis du rouge à lèvres. Ma mère dit que la manière dont je me regarde dans la glace est immorale.

Janvier 1998 : c'est un cauchemar. La sœur d'Aytakin m'a passé une vieille jupe à elle l'autre jour ; cette jupe m'avait toujours plu. Je l'ai mise pour aller faire les courses. Dès qu'ils m'ont vue, mon père et ma mère ont commencé à me frapper, mon père m'a ordonné d'enlever cette jupe et l'a brûlée ; il a dit qu'elle était trop moulante et dégoûtante. Puis mon frère aîné est arrivé et a commencé à me frapper aussi. Ils étaient trois contre moi. Je criais et je pleurais – ma figure était enflée et je saignais du nez. J'étais tellement furieuse, je voulais me suicider.

(Quelques heures après avoir écrit ces lignes, Rahime est montée sur le toit de l'immeuble de sept étages

situé en face de sa maison, a marché jusqu'au bord et s'est jetée dans le vide.)

Quels sont les droits humains qui sont en jeu ici ?

Pourquoi pensez-vous que cette situation s'est produite ? (Quelles en sont les causes profondes ?)

Qui est responsable ?

Que peut-on faire ?

voir version anglaise :

Berceau : à photocopier et à distribuer pour l'exercice De la naissance à la mort (séance n° 4)

Petite enfance, enfance

Infanticide des filles ; violences physiques, sexuelles et psychologiques ; restrictions de nourriture

Mariages d'enfants ; mutilations génitales féminines ; violences physiques, sexuelles et psychologiques ; inceste ; prostitution d'enfants et pornographie

Avant la naissance

Avortements en fonction du sexe, mort du fœtus à cause des coups donnés à la mère pendant la grossesse

Adolescence et âge adulte

Violences lors de relations avec des garçons (par exemple, attaques à l'acide ou viols) ; rapports sexuels forcés pour de l'argent (par exemple, les écolières qui ont des relations sexuelles avec des « papas gâteaux » en échange du paiement de leurs frais de scolarité) ; inceste ; atteintes sexuelles sur le lieu de travail ; viols ; harcèlement sexuel ;

prostitution et pornographie forcées ; trafics de femmes ; violence du partenaire ; viol dans le mariage ; violences et meurtres liés à la dot ; homicides commis par le partenaire ; violence psychologique ; violence contre des femmes souffrant de handicap ; grossesses forcées.

Viellissement

« *Suicides* » forcés ou meurtres de veuves pour des raisons économiques ; violences sexuelles, physiques et psychologiques

voir version anglaise :

Cercueil : à photocopier et à distribuer pour l'exercice De la naissance à la mort (séance n° 4)

- États-Unis : une femme est violée toutes les quatre-vingt-dix secondes. (Ministère de la Justice des États-Unis, 2000)
- Pakistan : 90 p. cent des femmes mariées disent être victimes de violence de la part de leur mari (Institut des sciences médicales du Pakistan, 2003)
- Des crimes dits « *d'honneur* » ont été signalés dans toutes les régions du monde – notamment en Turquie, en Jordanie, au Brésil, en Italie, en Ouganda et au Royaume-Uni – en partie du fait des migrations internationales. Une étude récente des Nations unies a avancé le chiffre de 5 000 meurtres commis chaque année pour des questions d'honneur – chiffre qui est certainement en dessous de la réalité.
- Russie : 14 000 femmes ont été tuées par leur partenaire ou par un membre de leur famille en 1999. (Cinquième rapport périodique de la Fédération de Russie,

document ONU CEDAW/C/USR/5, paragraphe 6, 1999).

- Bangladesh : selon l'Association nationale des avocates du Bangladesh et la Fondation bangladaise des survivantes de l'acide, seuls 10 p. cent des auteurs d'attaques à l'acide sont traduits en justice. (Asian Legal Resource Centre, 20 mars 2003)
- Inde : selon l'article 375 du Code pénal indien, le viol au sein du mariage n'est pas une infraction pénale.
- Égypte : 35 p. cent des femmes disent avoir été battues par leur mari à un moment ou à un autre de leur mariage. (A, UNICEF 2000)
- Zambie : chaque semaine, cinq femmes sont tuées par leur compagnon ou par un membre masculin de leur famille. (E, SEAGER, Joni, 2003)
- Angleterre et Pays de Galles : dans une étude menée en 2000, 4,9 p. cent des femmes ont dit avoir été victimes au moins une fois d'un viol ou d'une agression sexuelle depuis l'âge de seize ans. (E, London Metropolitan University, 2003)

voir version anglaise :

Taches et éponges : à photocopier et à découper pour l'exercice La violence contre les femmes : mythes et réalité (séance n° 5)

Taches = mythes

Éponges = réalité

[tache]

Tant qu'il ne la frappe pas, ce n'est pas de la violence.

[éponge]

Les violences psychologiques, sexuelles et financières font beaucoup de mal. Beaucoup de femmes disent que ce type de violences met beaucoup plus de temps à cicatriser que les violences physiques.

[tache]

Si elle n'a pas crié, ne s'est pas débattue ou n'a pas été blessée physiquement, ce n'était pas un viol.

[éponge]

De nombreuses femmes se laissent faire par leur violeur pour ne pas être tuées. Souvent, elles mettraient leur vie en danger en se débattant ou en criant. Par ailleurs, une femme attaquée peut se retrouver tétanisée par la peur et le traumatisme et être incapable de bouger ou de se défendre.

[tache]

Les femmes suscitent la violence par leur habillement et leur attitude.

[éponge]

Toute personne est responsable de ses réactions face à une situation. En excusant la violence, on décharge les gens de la responsabilité de leurs actes.

[tache]

Si une femme n'est pas heureuse avec son compagnon, elle n'a qu'à partir.

[éponge]

Plusieurs raisons poussent les femmes à rester avec leur compagnon. Elles peuvent avoir peur de perdre leur maison, leurs biens, leurs amis et leur famille. Souvent, elles ont perdu leur confiance en elles, elles se disent que leur

compagnon va changer et elles ont peur que le père manque à leurs enfants. En outre, lorsqu'une femme quitte son mari, la violence prend souvent une forme plus agressive.

[tache]

La violence contre les femmes relève de la vie privée des personnes concernées. Les États n'ont pas à s'en mêler et n'ont pas les moyens d'agir.

[éponge]

La communauté internationale a reconnu explicitement que la violence contre les femmes était une violation des droits humains impliquant la responsabilité des États.

[tache]

Seuls certains types d'hommes commettent des actes de violence.

[éponge]

La violence au sein du foyer est commise par des auteurs issus de toutes les couches sociales et contre des femmes de toutes les classes sociales.

[tache]

La violence contre les femmes n'est enracinée que dans les traditions et l'histoire de certaines cultures.

[éponge]

La violence contre les femmes ne se limite à aucune classe sociale ni à aucun groupe ethnique ou social.

voir version anglaise :

Corde à linge : à photocopier et à découper pour l'exercice La violence contre les femmes : mythes et réalité (séance n° 5)

À photocopier pour l'exercice
Défendre ses droits (séance n° 5)

Points à prendre en compte dans
l'analyse de votre témoignage

- Pourquoi avez-vous défendu vos droits ? Quelle force vous motivait ?
- Où cet événement s'est-il passé ? Chez vous ? Sur votre lieu de travail ? À l'école ?
- Avez-vous pris la décision consciente de défendre vos droits ou cela s'est-il fait spontanément ?
- Quels aspects de votre caractère et de votre personnalité vous ont poussé à agir ainsi ?
- Comment vous êtes-vous senti avant, pendant et après ?
- Cette expérience relevait-elle de votre vie privée ? Si oui, a-t-elle changé la manière dont vous percevez votre rôle dans votre foyer et votre famille ?
- Cette expérience comprenait-elle une composante relevant de la sphère publique ? Si oui, a-t-elle changé la manière dont vous percevez votre rôle dans la société ?
- Dans le cadre de cette expérience, avez-vous eu à refuser un rôle traditionnellement attribué aux femmes pour satisfaire vos besoins ?
- Comment les gens ont-ils réagi à votre action ?
- Avez-vous reçu le soutien ou les encouragements d'autres femmes ? D'un ou plusieurs hommes ?
- Aviez-vous pour modèles d'autres femmes ? Des hommes ?
- Quelles ont été les conséquences de votre action ?

- Votre niveau d'instruction vous a-t-il aidé pour agir ?
- Les traditions ou les institutions de la société dans laquelle vous vivez vous ont-elles soutenu ?
- Quels autres facteurs vous ont aidé ou vous ont permis de réussir ?

Études de cas : à photocopier et à découper pour l'exercice sur les études de cas de la séance n° 5

Étude de cas n° 1

Extrait de *Mutilations génitales féminines. Les mutilations génitales féminines : une question qui relève des droits de la personne humaine* (index AI : ACT 77/012/97)

Lors d'un atelier organisé par la section ghanéenne d'Amnesty International début 1996, Hannah Koroma, chargée des questions féminines pour les membres d'Amnesty International en Sierra Leone, a fait le récit de l'expérience traumatisante qui fut la sienne quand elle avait dix ans :

« On m'a conduite vers un endroit très sombre pour me déshabiller. On m'a bandé les yeux et on m'a mise toute nue [...] Quatre femmes m'ont maintenue sur le dos, deux d'entre elles tenant fermement mes jambes. Une autre femme s'est assise sur ma poitrine pour m'empêcher de bouger. On m'a fourré un morceau d'étoffe dans la bouche pour me faire cesser de crier. Ensuite, on m'a rasée. Quand [l'opération] a commencé, je me suis débattue sauvagement. La douleur était affreuse, insupportable. Tandis que je me débattais, l'une des opératrices m'a coupé profondément et j'ai perdu du sang. Toutes les personnes

qui participaient [à l'intervention] étaient à moitié ivres. »

Les tortionnaires d'Hannah n'appartenaient pas à l'une des factions qui, dans le pays, se font la guerre. C'étaient des amies de la famille. Hannah, amenée par sa propre grand-mère, décrit la façon dont on a pratiqué sur elle des mutilations génitales à l'aide d'un canif qui ne coupait pas.

Étude de cas n° 2

Extrait de *Brésil*. « Et les gens finissent par mourir ici ». *Torture et mauvais traitements au Brésil* (index AI : AMR 19/027/01)

Depuis quatre ans, Lucia Paiva de Almeida ne parvient pas à quitter son domicile dans la banlieue de Rio de Janeiro. Elle et son mari ont été arrêtés sans mandat en 1996 par des membres de la police civile. Lucia a subi des tortures physiques et sexuelles dans une petite pièce d'un poste de police, alors que des membres des forces de l'ordre tentaient de la contraindre à impliquer son époux dans un certain nombre de vols. Elle a ensuite été abandonnée dans la rue aux premières heures du jour. Nul n'a été inculqué pour ces violences. Lucia souffre d'accès de panique et de palpitations, et suit un traitement dans le cadre d'un projet financé par Amnesty International. Elle dit que, si son état s'améliore suffisamment, sa première sortie consistera à aller faire les magasins avec son fils.

À photocopier et à découper pour les études de cas de la séance n° 5

Étude de cas n° 3

Extrait de *Russie*. *Cas de violences perpétrées contre des femmes au sein*

de leur famille (index AI : EUR 46/034/2003 [NWS 119])

Le cas de Tatiana G (trente-deux ans)

« Le 3 octobre 2002 à 23 h 30, mon mari Sergueï [nom modifié] est rentré à la maison avec son ami Andreï [nom modifié]. Ma fille était déjà endormie, mais il m'a fallu un long moment avant que je ne trouve le sommeil cette nuit-là car j'entendais Sergueï et Andreï, dans la cuisine, essayer de joindre quelqu'un au téléphone. Un peu plus tard, un taxi est arrivé devant chez nous, Sergueï et Andreï sont sortis, ont signé un papier et ont donné de l'argent à quelqu'un. Trois personnes sont alors entrées dans la maison : Sergueï, Andreï et une fille. Je suis sortie dans le couloir et j'ai demandé à la fille qui elle était. Elle m'a répondu qu'on l'avait appelée pour "servir" les deux hommes. Je lui ai souhaité bonne chance. Elle a dit qu'elle voulait partir et a appelé son entreprise. Après son départ, Sergueï est entré dans ma chambre, m'a tirée du lit et m'a traînée dans la cuisine. Là, il m'a tordu les bras, m'a jetée par terre et a commencé à me cogner la tête contre le sol. Il m'a dit qu'il était le "tsar et maître" et que je devais faire tout ce qu'il me disait. Il m'a forcé à répéter ses paroles, et a continué à me tordre les bras. Je lui ai demandé : "Tu veux me tuer ?" et il a répondu : "Je te mettrai dans un tel état que c'est toi qui te tueras. Ce qu'il te faut, c'est des coups, et encore des coups. Tu n'es qu'un bout de viande, et si je te tue, je ne serai pas puni."

« Andreï ne m'a pas défendue. Il était présent jusqu'à la fin. Je n'aurais jamais pensé qu'un policier se comporterait ainsi dans une situation pareille ».

Étude de cas n° 4

Extrait de *Kenya. La violence contre les femmes. Cas d'appel* (index AI : AFR 32/002/02)

L'époux de Mary est mort en 1993 et, conformément à la coutume kenyane, le frère aîné de son mari a alors « hérité » d'elle. Elle avait besoin de son aide pour élever ses six enfants. Depuis 1998, dit-elle, son nouveau « mari » la frappe régulièrement et la force à avoir des rapports sexuels avec lui. Elle n'est jamais allée se plaindre à la police, parce qu'elle est certaine que cette dernière n'enquêtera pas sur son cas et ne l'aidera pas à obtenir protection ou réparation.

voir version anglaise :

Cercles : à photocopier pour l'exercice Les cercles de soutien (séance n° 6)

MOI

Fiches Vocabulaire : à photocopier et à découper dans l'exercice Le jeu du vocabulaire (séance n° 7)

Égalité des genres

Égalité de statut et de chances entre les hommes et les femmes. Ceux-ci ne doivent pas nécessairement être traités de la même manière, mais ils doivent recevoir le même respect, être considérés comme des êtres de même valeur et avoir accès aussi facilement aux mêmes chances.

Équité entre les genres

Fait de jouir des mêmes droits, ce qui crée une situation juste et équitable et permet aux femmes d'avoir les mêmes pouvoirs que les hommes.

Intégration de la dimension de genre

Démarche consistant à faire des préoccupations et des expériences des femmes une partie intégrante, au même titre que celles des hommes, de la conception et de l'analyse de tout projet, notamment en ce qui concerne l'élaboration des lois, des lignes de conduite ou des programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Genre

Ensemble des rôles construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes en fonction de leur sexe.

Sensibilisation aux questions liées au genre

Reconnaissance des conséquences négatives de la discrimination fondée sur le genre et de la nécessité de combattre les inégalités qui en découlent.

Renforcement du pouvoir d'agir des femmes

Processus par lequel les femmes, individuellement et collectivement, prennent conscience de la manière dont les structures, les processus et les relations de pouvoir influent sur leur vie et trouvent en elles la confiance et la force suffisantes pour combattre les inégalités entre les genres qui en découlent¹⁷.

Violence liée au genre (contre les femmes)

Violence dirigée spécifiquement contre les femmes parce qu'elles sont femmes ou qui touche

17. HANNA, Carolyn, *Transforming empowerment and gender mainstreaming*, exposé présenté lors du Colloque international sur une nouvelle vision de la politique relative au genre : égalité, développement et paix, Séoul, 17-18 avril 2003.

les femmes de manière disproportionnée. Les actes de violence contre les femmes ne sont pas tous liés au genre et les victimes de violence liée au genre ne sont pas toutes des femmes.

Intersectionnalité

Notion qui cherche à traduire les conséquences à la fois structurelles et dynamiques de l’interaction entre deux ou plusieurs formes de discrimination ou systèmes de subordination.

Diligence due

Minimum d’action et d’efforts qu’un État doit fournir pour remplir son obligation de protéger les personnes de toute atteinte à leurs droits humains.

Agent non gouvernemental

Particulier agissant indépendamment de toute organisation gouvernementale et de tout pouvoir. (Comprend les acteurs économiques, tels que les entreprises.)

Agent gouvernemental

Personne agissant au nom de l’État (ex : les représentants du gouvernement, les policiers, les juges, les gardiens de prison, les membres des forces de sécurité, le personnel des hôpitaux ou des établissements d’enseignement publics, etc.)

Responsabilité de l’État

Responsabilité de l’État en ce qui concerne les actes de violence contre les femmes, qu’ils soient commis par des agents gouvernementaux ou non gouvernementaux. Dans le cadre de sa campagne 2004 sur la violence contre les femmes, Amnesty International va établir les rôles et responsabilités de toute une série

d’acteurs, notamment les autorités judiciaires parallèles, les autorités locales, régionales et municipales et les groupes armés¹⁸.

À photocopier et à découper pour l’exercice Le réseau des conséquences (séance n° 7)

Étude de cas pour le réseau des conséquences

« Elle est revenue en pleurs. Elle nous a dit qu’elle avait été violée par trois ou quatre soldats. Elle a pleuré longtemps. Elle nous a demandé pourquoi nous mentionnons à ce sujet, parce qu’elle a dit qu’elle savait que nous avions subi le même sort. »

Témoignage d’une femme de Suva Reka, Kosovo, 1999.

voir version anglaise :

Domaines où la violence contre les femmes a des conséquences (fiches à découper)

Santé	Travail
Enfants	Entourage local
Femme victime	Économie

Fiches pour le jeu de rôle : à photocopier et à découper pour l’exercice Faire tomber les obstacles

Vous êtes un militant de sexe masculin et vous faites activement campagne en faveur des droits humains depuis vingt ans. Vous êtes très respecté pour votre travail dans votre organisation et dans le monde militant. Vous êtes marié depuis quinze ans et êtes père de quatre

18. *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd’hui*, Amnesty International, Londres, 2004 (ACT 77/001/2004).

enfants. Cependant, vous avez déjà battu votre femme, ce que personne ne sait, à part vous et elle. Bien que vous ne l'ayez pas frappée depuis près d'un an, vous portez toujours en vous la crainte de recommencer.

Vous travaillez dans le service qui s'occupe des financements. Vous avez un bilan extrêmement positif en termes de collecte de fonds et, de simple assistant administratif au départ, vous avez grimpé les échelons pour devenir responsable de la gestion des subventions. Vous aimez vraiment ce que vous faites et vous aimeriez un jour devenir directeur de programme. Vous êtes préoccupé par le fait que certains des bailleurs de fonds que vous contactez habituellement ne voudront pas financer des projets traitant de questions liées au genre et de la violence contre les femmes.

Vous êtes un militant très impliqué dans les questions liées au genre et vous voulez contribuer à mettre fin à la violence contre les femmes. Toutefois, vous avez lu il y a quelque temps un article de journal relatant que des membres d'un groupe de défenseurs des droits des femmes avaient été agressés physiquement et verbalement lors d'une manifestation en faveur de ces droits.

Vous êtes un coordonnateur Campagnes surchargé de travail. Votre expérience concerne principalement les droits des réfugiés et vous connaissez peu de choses dans le domaine des questions liées au genre. Ce domaine vous intéresse mais vous avez peur de la charge de travail supplémentaire qu'il pourrait entraîner pour vous.

Vous êtes une militante. Vous avez quitté votre pays il y a quatre ans en raison d'une guerre civile. Pendant la

guerre, vous avez été violée par un soldat. Vous vous êtes construit une nouvelle vie et vous avez le sentiment d'avoir tourné la page et d'être passé à autre chose. Vous avez peur des souvenirs que le travail de campagne sur un sujet comme celui-là pourrait faire resurgir.

Vous êtes un militant engagé et vous défendez les droits humains depuis plus de dix ans. Vous êtes inquiet à l'idée de travailler sur des questions liées au genre car vous ne vous sentez pas capable de gérer les rencontres avec des victimes de violence qui pourraient survenir dans le cadre de votre travail.

voir version anglaise :

Le chemin de la discrimination : à photocopier en format A3 pour l'exercice Repaver le chemin de la discrimination (séance n° 8)

voir version anglaise :

Fiches Changements législatifs (à photocopier sur du papier rose et à découper). Les phrases écrites sur ces fiches ne reflètent pas la position d'Amnesty International mais sont destinées à susciter le débat autour des thèmes qu'elles évoquent.

- 1) ... il faudrait que les lois relatives à l'immigration étendent le droit d'asile aux femmes qui fuient des violences quelles qu'elles soient.
- 2) ... il faudrait que les employeurs qui tolèrent le harcèlement sexuel sur le lieu de travail soient juridiquement responsables de leur attitude.
- 3) ... il faudrait que le gouvernement reconnaisse la violence contre les femmes comme une violation des

droits humains et impose des peines sévères pour ses auteurs.

4) ... il faudrait que les personnes ayant subi un viol aient à témoigner en audience publique.

5) ... il faudrait que la pornographie soit interdite par la loi.

6) ... il faudrait que le gouvernement donne une aide financière aux personnes qui ont subi des violences domestiques.

Séance n° 8 : fiches Changements

d'attitudes (à photocopier sur du papier bleu et à découper). Les phrases écrites sur ces fiches ne reflètent pas la position d'Amnesty International mais sont destinées à susciter le débat autour des thèmes qu'elles évoquent.

7) ... il faudrait combattre l'idée selon laquelle les femmes réclament ou méritent d'être victimes de violence.

8) ... il faudrait que les livres pour enfants abordent la question de la violence contre les femmes au sein du foyer.

9) ... il faudrait que les agences de publicité soient attaquées quand elles traitent les femmes comme des objets ou qu'elles véhiculent le cliché de la femme victime.

10) ... il faudrait combattre à tout instant l'idée selon laquelle les femmes sont inférieures aux hommes.

11) ... il faudrait que la police n'intervienne pas dans les problèmes familiaux sauf si une vie est en danger.

Séance n° 8 : fiches Actions pour le

changement (à photocopier sur du papier jaune et à découper). Les

phrases écrites sur ces fiches ne reflètent pas la position d'Amnesty International mais sont destinées à susciter le débat autour des thèmes qu'elles évoquent.

12) ... il faudrait que les femmes soutiennent toujours les autres femmes.

13) ... il faudrait que les femmes agissent en solidarité avec d'autres groupes opprimés pour faire cesser la violence.

14) ... il faudrait que ceux qui soutiennent le droit des femmes de ne pas être victimes de violence fassent pression sur le gouvernement, ainsi que sur les institutions religieuses et autres.

15) ... il faudrait boycotter les entreprises qui dégradent systématiquement l'image de la femme dans leurs produits ou leurs publicités.

16) ... il faudrait que les femmes s'organisent pour lutter contre l'utilisation de clichés dans les médias.

17) ... il faudrait que les foyers de femmes battues mettent autant l'accent sur la prévention de la violence que sur l'aide aux victimes.

voir version anglaise :

Exemples pour l'exercice Un monde imaginaire (séance n° 8)

[milieu]

« Dans un monde sans violence contre les femmes ... »

[bulles de gauche à droite et de haut en bas]

... nos filles ne seraient pas mutilées par les mutilations génitales féminines. (Kenya)

- ... je pourrais aller nager. (Iran)
- ... des filles naîtraient en Chine et en Inde.
- ... je pourrais me promener dans la rue une fois la nuit tombée. (Turquie)
- ... on ne me demanderait pas tout le temps « *Quand est-ce que tu te maries ?* ». (Croatie)
- ... les femmes auraient le droit de vote. (Koweït)
- ... je pourrais flirter. (Jordanie)
- ... nous pourrions rentrer du travail à pied en toute sécurité. (Mexique)
- ... les femmes porteraient des pantalons. (Swaziland)
- ... je pourrais être ami avec les amies de ma sœur. (participant de sexe masculin, États-Unis)
- ... je serais au chômage car il serait inutile de travailler dans un centre d'aide aux victimes de viol ; ce métier serait une curiosité historique, comme de travailler sur un baleinier. (Royaume-Uni)
- ... les femmes pourraient conduire. (Arabie saoudite)

voir version anglaise :

Organisations utiles

Nom de l'organisation

Adresse

Site Internet

Téléphone

Adresse électronique

L'animateur doit envisager de proposer une liste d'organisations utiles, avec par exemple les coordonnées de lignes de soutien téléphonique, de groupes médicaux et de groupes d'assistance juridique. Il peut aussi y faire figurer non seulement des organisations pour les femmes victimes, mais aussi des organisations pour les auteurs de violence et pour les enfants qui en sont témoins.

Ce dossier a été composé à partir d'outils nouveaux et anciens. Il a été réalisé par Penelope Lee, avec l'aide de Kate Moriarty, Sonia Omar et Pam Clarke. De nombreuses autres personnes ont apporté des contributions inestimables à ce dossier et nous avons fait tout notre possible pour donner les références de leurs ouvrages quand nous les avons utilisés. Nous remercions tout particulièrement : Nancy Flowers, Julie Kavanagh, Lesley Frescura, Jeandre Williams et l'équipe pilote d'Amnesty International Afrique du Sud, Jeselle M. Papa, Jessica Sotto, James Dax de Castro, J.J. Josef et l'équipe pilote d'Amnesty International Philippines, et Laura Lopez Bech.

Bibliographie

Manuels de formation sur les questions liées au genre et la violence contre les femmes

AFKHAMI, Mahnaz et VAZIRI, Haleh, *Claiming our rights: A Manual For Women's Human Rights Education in Muslim Societies*, Sisterhood is Global Institute, Maryland, 1996 (version abrégée disponible en arabe)

[Ce manuel d'éducation aux droits humains dans les sociétés musulmanes étudie les notions de droits humains dans le cadre des principaux accords et documents internationaux et est destiné à toutes les classes sociales des sociétés musulmanes, y compris les classes populaires. Il se veut multidimensionnel et examine le contexte économique, social, culturel et politique. Il établit un système de référence permettant de faire passer des notions universelles dans un contexte local, en les associant aux idées, traditions, mythes et textes du pays.]

AFKHAMI, M., NEMIROFF, G.H., VAZIRI, H, *Safe and Secure: Eliminating Violence Against Women and Girls in Muslim Societies*, Sisterhood is Global Institute, Maryland, 1998

[Divisé en quatre parties, ce manuel utilise un mélange d'étude de cas, de débats et d'autres exercices. Les trois premières parties examinent la question de la violence contre les femmes dans les sociétés musulmanes, en mettant particulièrement l'accent sur la violence verbale et psychologique, la contrainte financière, le harcèlement sexuel au travail, le travail des enfants, les mutilations génitales féminines, le viol, la prostitution, les mariages de fillettes et les crimes d'honneur. La dernière partie comprend un formulaire d'évaluation de l'ouvrage, suivi de nombreuses annexes, avec des projets détaillés de lutte contre la violence faite aux femmes et aux fillettes, le texte d'instruments internationaux, des documents sur les lois nationales relatives aux droits des femmes, et une liste d'ouvrages de référence et d'organisations.

CULBERTSON, Debbie (Ed.), *Doing The Gender Boogie: Power, Participation and Economic Justice*, Ten Days for World Development, Toronto, 1995

[Cet ouvrage étudie la notion de genre par le biais d'une série d'ateliers et d'études de cas destinés à aider les participants, hommes et femmes, à mieux comprendre les inégalités entre les genres. Il se penche sur les employé(e)s de maison et l'esclavage, la division du travail en fonction des sexes, la solidarité mondiale et les questions liées à la famille et à la société. Il comprend une liste d'ouvrages de référence, un glossaire et des exemples d'illustrations.]

DOLLIE, Farida, *Women's Rights Training Manual*, Human Rights Institute of South Africa, 2002

[Cet ouvrage fournit des informations sur les droits des femmes en tant que droits humains et des lignes directrices concrètes pour les formateurs sur la conception et l'animation d'ateliers en Afrique du Sud, avec des méthodes et des activités éprouvées. Il contient les conventions internationales et régionales relatives aux droits des femmes, ainsi que le texte de la Constitution et de la Charte des droits de l'homme et des libertés d'Afrique du Sud.]

HILL GROSS, Susan, *How to Do It Manual: Ideas for Teaching About Contemporary Women in Africa, Asia, and Latin America*, Upper Midwest Women's History Center, Minnesota, 1993

[Ce manuel d'éducation est destiné à aider les éducateurs en leur proposant des méthodes pour présenter à des publics d'étudiants et d'éducateurs non spécialisés les notions liées aux femmes et au développement et pour les sensibiliser à l'importance de ce sujet et de l'analyse fondée sur le genre. Il est présenté sous la forme d'exercices, qui peuvent être photocopiés, et propose des débats, des lectures et des résolutions de cas fondées sur des faits réels en provenance d'Asie et d'Afrique. Il est accompagné d'une vidéo éducative sur les femmes et le renforcement de leur pouvoir d'action, intitulée *In Her Own Image*. À commander auprès du Upper Midwest Women's History Center, 3600 Walker St, St. Louis Park, Minnesota 55416.]

HOPE, Anne et TIMMEL, Sally, *Training for Transformation: A Handbook for Community Workers*, Volume IV, ITDG Publishing, Londres, 2001

[Destiné aux animateurs socioculturels, cet ouvrage utilise diverses méthodes participatives. Il s'intéresse à cinq grands thèmes : l'environnement, le genre et le développement, le multiculturalisme, le racisme, et la mise en place d'une administration participative. Chaque partie contient des exercices et des activités destinés à favoriser une meilleure connaissance de ces thèmes.]

KAVANAGH, Julie, *Stop Violence Against Women Campaign Workshop*, Amnesty International Royaume-Uni (non publié), 2003

[Cet atelier de formation utilise des études de cas et d'autres techniques participatives pour traiter des violences conjugales et de la violence au sein de la famille au niveau international. Il contient une liste d'organisations qui militent sur la question de la violence contre les femmes au Royaume-Uni, des faits et chiffres de base, et un résumé des causes profondes de la violence contre les femmes.]

MATUS, Veronica, *Women's Human Rights In Daily Living Together: A Manual for Women's Human Rights Education*, Organizing Committee for the Decade for Human Rights Education

[Ce manuel destiné aux éducateurs propose différents exercices, notamment des débats et des jeux destinés aux adultes. Ces exercices ont pour objectif d'étudier la position des femmes dans la société, leurs droits fondamentaux et l'inégalité entre les genres. Les participants sont encouragés à examiner les structures qui sont en place dans la famille et dans la société et qui ont une influence sur le rôle des femmes, et à chercher des moyens de les faire évoluer. Le manuel contient aussi un formulaire d'évaluation pour les exercices et un glossaire des termes utilisés.]

MERTUS, Julie, *Our Human Rights: A Manual for Women's Human Rights*, The Organizing Committee for the People's Decade for Human Rights Education, 1995

[Projet de manuel sur les droits fondamentaux des femmes destiné aux enseignants. Il propose des jeux de rôle et des activités de groupe pour favoriser le débat sur la santé des femmes, la sécurité, la politique, le travail et l'éducation. Il fournit aussi des informations sur l'enseignement des droits humains et contient, entre autres, le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme

(DUDH) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À commander à l'adresse suivante : The Organizing Committee for the People's Decade for Human Rights Education, 526 W. 111th St, N° 4E, New York, NY 10025.]

MERTUS Julie, FLOWERS Nancy et DUTT Mallika, *Local Action Global Change: Learning About The Human Rights of Women and Girls*, UNIFEM et The Centre for Women's Global Leadership, 1999

[Ce manuel examine différents points relatifs aux droits fondamentaux des femmes, notamment ceux qui concernent la famille, le travail, la politique et les médias. Il se penche également sur le droit des femmes à la santé, sur les droits génésiques et sexuels, sur la violence contre les femmes, sur les droits des réfugiées et des migrantes et sur le droit des femmes à l'éducation. Chaque partie contient des activités, des idées et des études de cas pour approfondir le sujet. Ce manuel donne aussi des conseils et des méthodes pour organiser des ateliers, et propose une sélection de traités et de normes relatifs aux droits humains.]

Women's Education for Advancement and Empowerment (WEAVE), *Human Rights and Women*, Thaïlande, 1993

[Ce livret a été publié à la suite d'un atelier de formation sur les femmes et les droits humains intitulé *Femmes, droits humains et développement* organisé par l'ONG thaïlandaise WEAVE. Cet atelier, qui s'est tenu en novembre 1992, a été l'occasion, pour des femmes issues de plusieurs groupes ethniques birmans vivant à la frontière entre la Thaïlande, le Myanmar et le Bangladesh, d'apprendre auprès des autres participantes, qui représentaient diverses ONG nationales et internationales. Le livret précise ce que l'on entend par droits humains et relativisme culturel et fait référence à certains droits spécifiques inscrits dans la Charte internationale des droits de l'homme et la Charte des Nations unies. Il décrit simplement le système de défense des droits humains des Nations unies et présente brièvement les facteurs qui sont à la base des violations des droits humains. Dans ce contexte, il étudie les droits des femmes et des enfants et la fonction des principaux organismes de l'ONU en charge des droits des femmes, ainsi que le rôle de l'ONG International Women's Rights Action Watch (IWRAP) dans le travail de campagne en faveur des droits des femmes. Il contient aussi une liste d'adresses utiles. À commander à l'adresse suivante : Women's Education for Advancement and Empowerment (WEAVE), PO Box 58, Chiang Mai University, Chiang Mai 50002, Thaïlande.]

WILLIAMS, Suzanne, *The Oxfam Gender Training Manual*, Oxfam, 1994

[Ce manuel de formation exhaustif destiné aux adultes, et en particulier aux adultes issus de pays en développement, a pour objectif de présenter les questions relatives au genre, à la discrimination sexuelle, au féminisme et à l'égalité. Il contient plus d'une centaine d'activités de formation clairement présentées et expliquées, accompagnées de notes sur les expériences vécues par les animateurs pour chaque exercice. Il couvre un vaste éventail de sujets relatifs aux femmes, tels que les préjugés, l'emploi, le développement, la violence, la santé et la famille. À commander à l'adresse suivante : OXFAM, 274 Banbury Rd, Oxford OX2 7DZ.]

Women's Rights Network, *Women's Human Rights: A Manual For Education & Action*, Wellesley Centers for Women, Massachusetts, 1998

[Réalisé à l'origine pour les membres du *Women's Rights Network* (Réseau sur les droits des femmes) participant à l'Initiative d'éducation aux droits humains et de défense de ces droits, ce manuel est un guide pratique pour la conduite d'ateliers d'éducation aux droits humains. Il est divisé en trois parties : a) Qu'est-ce que les droits humains ? b) Les droits des femmes sont des droits humains c) Planification de l'action dans le domaine des droits humains.]

Autres manuels utiles d'éducation aux droits humains

ADAMS, Caroline, HARROW, Marietta et JONES, Dan (Amnesty International), *Freedom: Human Rights Education Pack*, Hodder & Stoughton, Londres, 2001

[Destiné à sensibiliser les étudiants aux droits humains, ce manuel part de leurs propres connaissances et expériences et propose une méthode concrète pour enseigner de manière active un certain nombre de thèmes relatifs aux droits humains. Chaque partie contient des notes destinées à l'enseignant pour l'organisation de la leçon et des activités, suivies d'une série d'outils d'enseignement à destination des étudiants, qui peuvent être utilisés séparément.]

Amnesty International, *First Steps: A Manual for Starting Human Rights Education*, Amnesty International (Secrétariat international), Londres, 2001

[Ce manuel est destiné aux enseignants qui veulent introduire les droits humains dans leurs pratiques d'enseignement destinées aux jeunes. Il est divisé en six parties : la première traite des droits humains et de l'éducation aux droits humains en général, et les cinq autres portent sur l'environnement relatif aux droits humains au sein des écoles et des programmes, sur la diversité et sur les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant ; ils donnent aussi des conseils pratiques pour mettre en place et organiser un réseau relatif aux droits humains. Le manuel fournit également des pistes de financement possibles pour le travail d'éducation aux droits humains et une liste d'organisations et d'ouvrages utiles.]

BRANDER, Patricia et KEEN, Ellie (responsables éditoriaux), *Repères. Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, Les Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, ISBN : 92-871-4595-3, Conseil de l'Europe, octobre 2002

[Ce manuel présente la notion d'éducation aux droits humains aux jeunes, aux enseignants, aux responsables associatifs qui travaillent avec des jeunes et aux autres éducateurs. Il propose une série d'activités de différents niveaux de complexité portant sur différents thèmes et sujets (dont le genre). Le chapitre 3 contient des idées pour une promotion active des droits humains et le chapitre 4 des informations relatives aux instruments et normes internationaux. En annexe figurent des informations de base et des documents juridiques. Ce manuel est accessible en ligne à l'adresse

http://www.eycb.coe.int/compass/fr/chapter_0/impressum.html

DONAHUE, David M., *Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Rights: A Human Rights Perspective*, Topic Book 3, 2000

[Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre la section des États-Unis d'Amnesty International, le *Gay, Lesbian and Straight Education Network* (GLSEN, Réseau d'éducation des gays, des lesbiennes et des hétérosexuels) et le *Human Rights Resource Center* (Centre de documentation sur les droits humains). Il propose des activités pour aborder en classe des questions liées aux droits des gays et des lesbiennes. Il contient la version officielle et la version simplifiée de la DUDH, ainsi qu'une liste de sources d'information et d'ouvrages de référence.]

SCHMIDT, Janet (Ed.), *Human Rights Education Resource Notebooks: Women's Rights*, Amnesty International États-Unis, New York, 1997 (non publié)

[Cet ouvrage propose une série d'activités et de sources d'information sur les droits des femmes. Il comprend une bibliographie exhaustive annotée et le texte des instruments internationaux appropriés.]

Autres lectures utiles sur les questions liées au genre

Amnesty International, *Torture. Ces femmes que l'on détruit*, Éditions francophones d'Amnesty International, Paris, 2001 (index AI : ACT 40/001/2001)

[Ce rapport a été publié dans le cadre de la campagne d'Amnesty International *Pour un monde sans torture* afin d'inciter les gens du monde entier à combattre et à éradiquer la torture contre les femmes. Il traite de la torture contre les femmes au sein de la famille et de la collectivité et dénonce l'absence de recours juridiques offerts par l'État et le manque d'enquêtes sur les préjugés relatifs au genre dans la police et les systèmes judiciaires. Il s'intéresse aussi à la torture commise par des agents gouvernementaux et des membres de groupes armés, notamment la torture de femmes en détention et dans les conflits armés. Il contient des études de cas et des recommandations pour l'élimination de la violence contre les femmes.]

Amnesty International, *Pour un monde sans torture. Kit de formation produit par Amnesty International à l'intention des enseignants des écoles et des éducateurs en milieu extrascolaire*, Éditions francophones d'Amnesty International, Paris, 2001 (index AI : POL 32/002/2001)

[Ce document a pour objectif de fournir aux enseignants et aux éducateurs des outils génériques d'éducation aux droits humains pour étudier la question de la torture à partir de cas de mauvais traitements. Les activités sont divisées en modules et comprennent des travaux en petits groupes, des débats, des pièces de théâtre et des exercices d'écriture et de dessin. Des outils de référence sont proposés, ainsi que des sources d'information pour les enseignants. Ce kit peut être utilisé conjointement avec le livret *La torture expliquée aux enfants* (index AI : ACT 76/001/2001).]

COOK, Rebecca J. (Ed.), *Human Rights of women, National and International Perspectives*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 1994

[Cet ouvrage examine comment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les dispositions et institutions qui y sont liées pourraient devenir un instrument efficace dans la quête des femmes pour l'égalité, la protection et la dignité individuelle. Il traite aussi des liens entre les femmes et leurs familles, notamment de la discrimination et de la violence domestiques, sans clichés et en se contentant de les situer dans leurs structures familiales. Enfin, il s'intéresse aux défis à relever en matière de droits fondamentaux des femmes et aux solutions internationales et régionales qui sont à notre disposition.]

International Women's Tribune Center, *Rights of Women: A guide to the Most Important United Nations Treaties on Women's Human Rights*, International Women's Tribune Center, New York, 1998

[Cet ouvrage étudie le rôle et la portée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en tant qu'outil de pression en faveur des droits des femmes. Il présente les forces et les faiblesses de cette Convention en examinant la procédure de plainte et le processus des rapports périodiques. Il donne aussi des conseils pour créer un « *kit d'information sur la Convention* », avec quelques questions et réponses, une liste des experts du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des rapports adressés à ce Comité par des ONG et une liste d'ouvrages de référence. Il contient aussi un tableau indiquant l'état des ratifications des instruments internationaux par région.]

KOENIG, Shulamith, *Passport to Identity*, Peoples' Movement for Human Rights Education (PDHRE), New York, 2001

[Cet ouvrage donne des exemples d'initiatives menées dans le monde par des femmes dans le cadre du Programme d'action de Beijing, au moyen d'une méthode interactive et participative. Les exercices guident les lecteurs le long d'un parcours de réflexion personnel et de groupe et les préparent à l'action, aidant les femmes à utiliser les droits humains comme un outil pour analyser le système et obtenir des transformations sociales et économiques. Les chapitres 1 à 4 définissent de manière conceptuelle et pragmatique le cadre de défense des droits des femmes, avec un historique de l'élaboration de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing. Ces chapitres proposent aussi une description des mécanismes internationaux relatifs aux droits humains qui défendent les femmes et présentent les préoccupations qui s'y rapportent, les normes et les objectifs. Les chapitres 5 à 13 étudient les principaux domaines abordés dans le Programme d'action de Beijing et entraînent les lecteurs dans un débat sur l'application de ce Programme au niveau local et sur la pertinence des droits humains dans leur vie de tous les jours. En annexe figure un résumé des deux pactes internationaux, des conventions relatives à la torture, à la discrimination raciale, aux femmes et aux enfants et du Programme d'action de Beijing. Cette publication accompagne les vidéos de « *formation à la formation* » relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : *Women hold up the sky* et *Call for justice*.]

Newham Asian Women's Project, *Women's Voices. Annual Report, 2000*

[Ce rapport annuel contient des témoignages de femmes asiatiques victimes de violence domestique, avec en introduction une présentation du travail de l'organisation *Newham Asian Women's Project* (NAWP, Projet de Newham pour les femmes asiatiques). Il contient des pages blanches pour prendre des notes et une traduction des témoignages dans plusieurs langues.]

Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, *Les droits des femmes : la responsabilité de tous*, Nations unies, Genève, 1997

[Portant spécifiquement sur les droits des femmes, ce document contient plusieurs articles des organes et programmes des Nations unies sur les droits des femmes, une première liste des activités prévues dans le monde pour la commémoration du cinquantième anniversaire de la DUDH, avec des références spécifiques aux droits des femmes, et des extraits de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, ainsi que du Programme d'action pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.]

GHARBI, Raoudha (coordonnatrice), *Femmes du Maghreb « sous Réserves »*, Collectif 95 Maghreb-Égalité, Rabat, 1995

[Publié avec le soutien financier de la Friedrich Ebert Stiftung et de l'Union européenne en préparation de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, cet ouvrage analyse l'influence des instruments internationaux sur les législations nationales relatives au statut des femmes. Dans ce cadre, il examine la nature et la portée des conventions et des traités internationaux et compare la discrimination qui existe actuellement dans les lois en vigueur dans les pays du Maghreb par rapport au contenu de ces instruments internationaux. Quand les lois nationales sont conformes aux normes internationales relatives à l'égalité, il étudie le manque d'efficacité et d'application des dispositions juridiques de ces lois, qui se traduit par des pratiques discriminatoires. L'ouvrage traite des droits économiques, sociaux, politiques et civils, du contrôle des naissances, du mariage, de la famille et des droits à l'héritage.]

SCHULER, Margaret A., *Claiming Our Place: Working the Human Rights System To Women's Advantage*, Institute for Women, Law and Development, Washington, 1993

[Cet ouvrage propose des idées pour utiliser le système des Nations unies dans la défense des droits des femmes et traite de questions relatives à la violence contre les femmes, aux droits économiques des femmes, à la responsabilité des États aux termes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, aux principes de l'universalité et de l'identité culturelle, et aux stratégies disponibles aux niveaux international, régional et des ONG. En annexe figure une description des procédures de plainte et du système de défense des droits humains des Nations unies.]

Nations unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ONU, 1980

[Texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.]

Sites Internet utiles

http://www.aidsalliance.org/eng/publications/_pge/training.htm

À partir de ce site, vous pourrez télécharger un dossier intitulé *100 Façons d'animer un groupe. Jeux à faire lors d'ateliers, de réunions ou au sein d'une communauté.*

<http://efai.amnesty.org>

Ce site d'Amnesty International en français propose, entre autres, un lien avec toutes les informations relatives à la campagne sur la violence contre les femmes : <http://web.amnesty.org/actforwomen/index-fra>

<http://www.awid.org> (site accessible en français, en anglais et en espagnol)

L'Association pour les droits des femmes et le développement (AWID) est une organisation internationale qui a pour objectif d'associer, d'informer et de mobiliser les personnes et organisations engagées dans la lutte pour l'égalité des genres, le développement durable et les droits fondamentaux des femmes.

<http://www.unifem.undp.org> (en anglais uniquement)

L'UNIFEM est le Fonds de développement des Nations unies pour la femme. Il fournit une aide financière et technique à des programmes et des stratégies innovants qui cherchent à promouvoir les droits des femmes, leur participation à la vie politique et leur sécurité économique.

<http://www.un.org/womenwatch> (en anglais uniquement)

Informations et ressources sur la promotion de l'égalité des genres dans tout le système des Nations unies.

<http://www.unfpa.org/sitemap/sitemap-fra.htm> (site accessible en français, en anglais, en espagnol et en arabe)

Le Fonds des Nations unies pour la population est une source internationale de financement pour les programmes relatifs à la population et à la santé génésique. Il soutient notamment des programmes destinés à combattre la violence contre les femmes.

http://www.equalitynow.org/french/about/about_fr.html (site accessible en français, en anglais, en espagnol et en arabe)

Égalité Maintenant travaille pour la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes dans le monde entier.

<http://www.womenink.org> (en anglais uniquement)

Ce projet du Centre de la tribune internationale de la femme (CTIF) commercialise et diffuse des livres sur les femmes et le développement, en mettant l'accent sur le point de vue des femmes des pays du Sud.

<http://www.wedo.org> (en anglais uniquement)

Organisation internationale militante qui cherche à accroître le pouvoir des femmes dans le domaine politique.

<http://hrw.org/doc/?t=french> (site accessible en français, en anglais et dans de nombreuses autres langues)

Human Rights Watch est une organisation qui cherche à protéger les droits humains dans le monde entier. Le site comprend une partie consacrée aux droits des femmes.

<http://www.stopvaw.org> (en anglais uniquement)

Ce site a été élaboré par l'organisation *Minnesota Advocates for Human Rights* (Défenseurs des droits humains du Minnesota) pour promouvoir les droits des femmes en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Il a été mis en place avec le soutien et les conseils du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) et du programme Femmes du réseau de l'Open Society Institute (OSI). Ce site traite de la violence contre les femmes comme de l'une des formes d'atteintes aux droits humains les plus répandues dans le monde.

<http://www.feminist.com> (en anglais uniquement)

Feminist.com est un portail populaire et interactif conçu par des femmes pour et sur les femmes. Son objectif est de faciliter les échanges d'informations entre femmes et de favoriser la mobilisation sur des questions politiques. Ce site contient une liste utile d'informations sur la violence contre les femmes.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre MAKING RIGHTS A REALITY – GENDER AWARENESS WORKSHOPS.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :